CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SEANCE DU JEUDI 5 NOVEMBRE 2020

Le Conseil d'arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique à 17h, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.

Elu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement

M. François VAUGLIN

Maires adjoints:

Mme Rosalie LAMIN, M. Adrien TIBERTI, Mme Emma RAFOWICZ, M. Florent HUBERT, Mme Lucie SOLEM, M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, M. Luc LEBON, Mme Bénédicte DAGEVILLE, Mme Joséphine LANFRANCHI, M. Jean-Pierre CORSIA.

Conseiller·e·s de Paris:

Mme Dominique KIELEMOËS, M. Patrick BLOCHE, Mme Anne HIDALGO, Mme Delphine TERLIZZI, M. David BELLIARD, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Chloé SAGASPE, Mme Nelly GARNIER

Conseiller·e·s d'arrondissement:

Mme Florence MARSCHAL, M. Alexandre VISCONTINI, M. Christophe HARNOIS, M. Sofiane KADDOUR-BEY, Mme Béatrice PIPITONE, Mme Aurore MOUYSSET-NOZERAND, M. Jean-Christophe MARTIN.

Pouvoirs

Mme Hélène BIDARD à M. Adrien TIBERTI Mme Nadine BLANCHARD à Mme Lucie SOLEM

Excusés

M. Grégory MOREAU, M. Jean-François MARTINS, M. Aymeric DE TARLE, M. Guillaume POITOUX

À 17h10, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11 e arrondissement.

M. le Maire : « Mesdames et messieurs, bonsoir. Merci pour votre présence à ce nouveau conseil du 11^e arrondissement. Cette séance est publique comme lors de tous les conseils, mais la fréquentation du public en salle est bien sûr moindre aujourd'hui au vu du contexte sanitaire. C'est la raison pour laquelle une retransmission en direct de la séance a été mise en place.

J'indique que Mme Hélène BIDARD a donné pouvoir à M. Adrien TIBERTI, Mme Nadine BLANCHARD à Mme Lucie SOLEM, et Mme Delphine TERLIZZI et Mme Florence MARSCHAL, qui arriveront en cours de séance, ont donné pouvoir respectivement à Mme Emma RAFOWICZ et M. Jérôme MEYER. »

HOMMAGE AUX VICTIMES DES ATTENTATS DES 16 ET 29 OCTOBRE 2020

M. le Maire : « Chers collègues, je vous propose de commencer cette séance par un hommage, suivi d'une minute de silence, aux victimes des attaques terroristes qui ont récemment frappé notre pays.

Mes chers collègues, les 16 et 29 octobre derniers, à Conflans-Sainte-Honorine, puis à Nice, notre pays a de nouveau été frappé par le terrorisme islamiste.

À quelques jours des commémorations du 13 novembre, ces attaques résonnent en nous, comme un sombre et douloureux écho.

À Conflans-Sainte-Honorine, comme en 2015 lors du massacre de la rédaction de Charlie Hebdo, ce sont des caricatures de Mahomet qui sont à l'origine de cet acte indicible, d'une effroyable barbarie. Samuel Paty était un professeur d'histoire-géographie, qui enseignait dans un collège public. Fidèle à l'esprit des Lumières, c'était un héritier des « hussards noirs » qui avait pour mission - si l'on veut paraphraser Ferdinand Buisson - « de faire de tout jeune, un homme ou une femme de raison et de conscience ».

C'est à Nice que la barbarie a frappé à nouveau, ville déjà meurtrie le 14 juillet 2016 par l'attentat au camion-bélier sur la Promenade des Anglais. Et c'est dans un lieu de culte que ce nouvel attentat a eu lieu, dans une église, comme le 26 juillet 2016 lors de l'assassinat du Père Hamel. Ces dernières années, quatre personnes auront été tuées dans une église, et d'autres y furent gravement blessées.

Les victimes de tous ces attentats, qu'avaient-elles en commun? A priori, rien, si ce n'est l'innocence.

Les trois victimes de Nice étaient des fidèles de la basilique Notre-Dame-de-l'Assomption. Parmi elles, se trouvaient deux croyantes venues simplement prier, Simone Barreto Silva et Nadine Devillers, et le sacristain de l'église, Vincent Loquès. Rien, a priori, n'unissait ces victimes.

L'école publique, celle de Samuel Paty, a été inventée au cours du 19^e siècle pour forger la République. Et elle en est restée depuis le creuset.

Rien n'unissait ces victimes. Rien si ce n'est l'essentiel : les principes et les valeurs de notre République. N'en déplaise à tous ceux qui tentent de déconstruire notre société, le premier de ces principes est la liberté.

La liberté, c'est la liberté de conscience, l'un de nos trois principes constitutionnels, garanti aussi par la laïcité, qui assure à chacun le droit de croire ou de ne pas croire, c'est-à-dire d'avoir ou de ne pas avoir une religion. Ce droit est aussi celui d'en changer ou de ne plus en avoir.

La liberté, c'est aussi la liberté d'expression et de création qui autorise la parodie, le pastiche, la caricature, le blasphème.

Chers collègues, face à la répétition macabre de ces tueries insupportables, en France et en Europe (nous avons une pensée émue et solidaire pour les victimes de l'attaque de Vienne), il nous faut plus que jamais rester unis, faire front et défendre nos valeurs et nos institutions, à commencer par l'école, qui sont là pour faire vivre ces valeurs.

Quelle que soit la puissance de notre émotion, on ne doit jamais céder aux visions d'un monde simpliste, liberticide qui nous conduisent à renier nos valeurs. Je le dis avec d'autant plus de force à quelques jours de la commémoration des cinq ans des attentats du 13 novembre 2015.

Nous sommes une République solidement ancrée sur ces principes fondateurs. Nous sommes un État de droit où c'est la justice qui juge et condamne. Nous le resterons, car c'est ce que nous sommes et parce que nous le devons pour l'honneur de tous nos morts tombés sous les coups des terroristes.

Au nom de notre Conseil et de l'ensemble des habitants du 11° arrondissement, nous exprimons nos condoléances et notre soutien aux familles et aux proches des victimes des attentats des 16 et 29 octobre. Nous exprimons notre solidarité aux collègues de Samuel Paty et à l'ensemble de la communauté éducative.

En mémoire de Samuel Paty, Simone Barreto Silva, Nadine Devillers, Vincent Loquès, et de l'ensemble des victimes du terrorisme, je vous invite à observer une minute de silence. »

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

<u>11202028 – Désignation du secrétaire de séance</u>

M. le Maire : « Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Mme Emma RAFOWICZ. Je ne vois pas d'opposition. Je vous remercie. »

ADOPTION DE PROCES-VERBAL DE SEANCE

11202029 - Adoption du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2020

M. le Maire : « Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Pas d'opposition ? Je vous remercie. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR LA RENTREE SCOLAIRE

M. le Maire : « Comme chaque année, lors du deuxième conseil de la rentrée, nous vous proposons une communication sur la rentrée scolaire. Elle sera présentée par M. Jérôme MEYER, au titre de sa délégation aux affaires scolaires, et M. Christophe HARNOIS, au titre de sa délégation à la vie périscolaire. »

M. MEYER: « Monsieur le Maire, chers collègues. Cette communication sur les premières semaines de cette rentrée scolaire s'inscrit nécessairement dans un contexte particulier. L'école est en effet confrontée à deux crises majeures : la crise sanitaire évidemment - j'y reviendrai - mais aussi les attentats qui nous ont tous bouleversés.

Bien que l'école ne puisse échapper aux débats qui traversent notre société, elle doit rester « l'asile inviolable où les querelles des hommes ne pénètrent pas », comme l'affirmait Jean Zay, lui aussi victime de son esprit de résistance. Le 16 octobre dernier, c'est bien à l'école en tant qu'institution qu'on s'est attaquée, à cette école qui instruit, qui émancipe, à cette école qui porte notre République et l'avenir de notre société.

L'évolution de la situation sanitaire ne nous a pas permis d'être présents aux côté des enseignants, celles et ceux qui tiennent en leurs mains « l'intelligence et l'âme des enfants », comme l'affirmait Jean Jaurès en introduction à sa lettre aux instituteurs et aux institutrices qui a résonné dans toutes les salles de classe lundi dernier.

Et pourtant, malgré ces crises, l'école poursuit ses missions auprès des enfants et de leurs familles grâce au professionnalisme et à l'engagement quotidien du personnel de l'Éducation Nationale et de la Ville de Paris. Je veux commencer d'emblée par les en remercier. Je tiens à remercier plus particulièrement les inspectrices de l'Éducation Nationale et les directrices et directeurs d'école pour l'accueil qu'ils m'ont réservé dans mes premiers pas d'élu et dans cette délégation.

J'en profite pour mentionner celles et ceux qui rejoignent le 11° arrondissement cette année : Mme Bardinet à l'école élémentaire 11 bis Parmentier, Madame Langlois à l'école élémentaire Titon, M. Girard à l'école maternelle Bouvines, sans oublier de vous faire part de l'arrivée de M. Laborde au sein de la cité scolaire Voltaire. Je leur souhaite en notre nom à tous la bienvenue.

Les écoles font parties du cœur battant de nos quartiers. Elles sont des lieux de vie et de rencontres, des espaces pour l'apprentissage et les échanges. Parce qu'elles sont fédératrices, notre majorité porte pour elle de grandes ambitions. Dans la « ville du quart d'heure », les écoles deviennent en effet les capitales de nos quartiers : elles s'embellissent, s'adaptent aux défis techniques et environnementaux de demain, s'ouvrent aux habitants. La municipalité continue en même temps de mobiliser des moyens conséquents pour garantir le fonctionnement des établissements et assurer le bien-être des élèves sur le temps scolaire comme sur les temps périscolaires. Je veux donc à ce titre vous remercier, cher Patrick BLOCHE, vous qui présidez à ces différents chantiers et à la politique parisienne en matière d'éducation que nous nous attachons, sous votre égide, à décliner dans le 11^e arrondissement.

Je souhaite donc ce soir faire avec vous un tour d'horizon des grands enjeux et nouveautés de cette rentrée. Et puisque nous travaillons en binôme sur ces enjeux, je laisserai ensuite la parole à mon collègue Christophe HARNOIS qui détaillera le volet péri et extrascolaire de cette communication.

Mes chers collègues, je ne saurais pour ma part commencer cette communication sans revenir sur le contexte sanitaire qui a marqué cette rentrée. Pendant le confinement, la continuité pédagogique a été assurée grâce à la mobilisation exceptionnelle du corps enseignant forcé de réinventer ses manières de travailler. La Ville les a accompagnés notamment grâce au prêt de tablettes numériques aux familles dépourvues d'équipement. 8 écoles et un collège de notre arrondissement ont accueilli quotidiennement entre 70 et 120 enfants, des personnels soignants notamment, pendant ces longues semaines. À nos premiers de tranchées, je tiens à leur rendre hommage.

La solidarité de la Ville de Paris s'est aussi manifestée par le versement de deux aides exceptionnelles comprises entre 50 € et 150 € par enfant aux familles les plus modestes. Plus localement, la Caisse des écoles du 11^e a produit plus de 130 000 repas à destination des Restos du cœur.

Avec l'appui des services municipaux, les écoles ont accueilli à nouveau tous leurs élèves à partir du 14 mai dans le cadre d'un protocole sanitaire. Depuis la rentrée de la Toussaint, le principe du non brassage des élèves redevient la norme et le port du masque devient obligatoire à partir de 6 ans. Comme pour les collégiens à la rentrée, nous équiperons d'ailleurs les écoliers en masques lavables dans les prochains jours. En attendant, la Mairie du 11^e a fait parvenir à chaque école élémentaire dès ce lundi des masques jetables adaptés aux enfants pour pallier les imprévus.

La Direction des Affaires Scolaires de la Ville a d'ores et déjà anticipé un nouveau durcissement du protocole sanitaire en recensant pour chaque école et pour chaque collège des structures municipales et du personnel capable de soulager les capacités d'accueil des établissements.

Mes chers collègues, c'est donc dans ce contexte très particulier que le 1^{er} septembre dernier, 7 402 élèves ont repris le chemin de l'école : 2 972 en maternelle et 4 430 en élémentaire, soit une légère baisse par rapport à l'année dernière.

Quatre fermetures de classes avaient été prononcées par l'Académie de Paris cette année, aux écoles maternelle Piver et Trois Bornes, et aux écoles élémentaires 11 bis Parmentier et Trois Bornes. À l'inverse, une classe a été ouverte à l'école élémentaire Titon pour faire face à l'augmentation des effectifs.

La carte scolaire des établissements du premier et du second degré n'a pas évoluée cette année. Mais nous travaillons avec la Direction des Affaires Scolaires à sa modification pour la rentrée prochaine. Cette nouvelle carte scolaire, qui sera bien sûr concertée avec les équipes éducatives et les parents d'élèves, poursuit deux objectifs principaux : rééquilibrer les effectifs entre les établissements en fonction de leurs capacités d'accueil d'une part, et renforcer la mixité sociale au sein de nos écoles d'autre part. Chère Bénédicte DAGEVILLE, cette dernière ambition avait d'ailleurs été réaffirmée à l'occasion d'un vœu adopté par notre Conseil d'arrondissement en juillet dernier, sur proposition de nos camarades du groupe Communiste.

Par ailleurs, la Ville de Paris et la Mairie du 11^e ne manqueront pas de poursuivre leur engagement, aux côtés des enseignants, en faveur de la réussite des élèves. Notre soutien au corps enseignant se manifeste à travers des dispositifs éprouvés (les classes découvertes, le soutien aux actions éducatives dans les collèges, le Budget Participatif des écoles et des collèges, ou encore le Conseil des enfants) ou des dispositifs innovants comme le développement des nouveaux apprentissages, que vous portez, cher Patrick BLOCHE, à Paris avec l'école TUMO ou encore l'Académie du Climat. Nous y reviendrons avec Christophe HARNOIS. Je pense également à la présence des professeurs de la Ville de Paris qui dispensent chaque semaine des enseignements complémentaires en arts plastiques, éducation physique ou musique aux élèves.

Mes chers collègues, soutenir le corps enseignant et assurer le bien-être des élèves, c'est aussi garantir un cadre de travail agréable. C'est pourquoi nous investissons chaque année près de 4 millions d'euros pour moderniser, embellir et sécuriser les écoles de notre arrondissement. 19 opérations importantes dans 15 établissements ont ainsi pu être menées à bien cette année, permettant par exemple de moderniser les sanitaires de l'école maternelle Bouvines, d'achever le remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire du 98 avenue de la République, d'améliorer l'étanchéité de l'école maternelle Servan, ou encore de mettre en accessibilité le groupe scolaire Baudin/Saint-Sébastien.

Depuis cet été, notre arrondissement compte également deux nouvelles cours oasis qui viennent s'ajouter aux trois déjà existantes. Les écoles élémentaires Keller et Titon bénéficient depuis la rentrée de ce dispositif impulsé par Madame la Maire de Paris depuis deux ans pour répondre de façon concrète à trois défis de notre temps :

- le défi climatique, avec la mise en œuvre, notamment dans ces deux cours, de sols clairs et drainants qui retiennent la chaleur,
- le défi environnemental, avec une augmentation de la surface végétalisée et la préservation de zones en pleine terre afin de lutter contre l'artificialisation des sols et l'utilisation de matériaux plus respectueux de l'environnement,
- le défi de la concertation, puisque ces réalisations sont le résultat d'un travail de longue haleine avec les enfants, les parents d'élèves et les équipes pédagogiques et d'animation.

Nous restons bien sûr à l'écoute des usagers de ces nouvelles cours pour améliorer les réalisations d'année en année. Je le disais en introduction, nous voulons ouvrir plus largement nos écoles sur leur quartier. C'est pourquoi l'ouverture encadrée de la cour de l'école Keller sera expérimentée l'année prochaine, dès que la situation sanitaire le permettra.

De son côté, mes chers collègues, la Caisse des écoles a cette année investi près de 300 000 € dans la modernisation des offices de cuisine et dans l'achat de matériel afin de renforcer l'hygiène de ces locaux et d'améliorer les conditions de travail des agents. Il faut en effet du matériel de qualité et des équipes motivées pour produire chaque jour plus de 9 400 repas, soit 1 226 655 repas au total en 2019.

La cuisine centrale Cité Souzy bénéficiera à partir de l'été prochain d'une réfection complète qui permettra de l'agrandir, de la moderniser, mais aussi d'y préparer davantage de produits frais, comme l'a souhaité Monsieur le Maire.

En effet, la qualité des repas est en enjeu fondamental pour la santé, la concentration et le bien-être des enfants, sans oublier que pour une partie d'entre eux il peut s'agir du seul repas complet et équilibré de la journée. Moment de convivialité par excellence, les enfants ont la cantine chevillée au corps et au cœur. C'est pourquoi nous veillons à l'amélioration constante de la qualité du contenu de l'assiette de nos enfants. Ainsi, en 2019, la part d'alimentation durable, biologiques ou en circuit court, des produits préparés par la Caisse des écoles du 11° a atteint 56,2 %. Le pain servi dans les restaurants scolaires du 11° est « Label Rouge » et la Caisse des écoles s'inscrit également dans la continuité du plan alimentation durable de la Ville de Paris, en garantissant ses achats sans OGM ni huile de palme. La Caisse des écoles augmente également progressivement depuis 2016 sa part de repas végétariens pour atteindre deux repas par semaine depuis 2019.

Dans ses commandes, la Caisse des écoles veille également à favoriser les producteurs locaux et en circuit court. Il y a deux semaines, à l'initiative de Monsieur le Maire, nous nous sommes rendus, avec Grégory MOREAU, Audrey PULVAR et Dan LERT dans l'Yonne, sur les champs

d'agriculteurs regroupés en coopératives. Ces derniers travaillent exclusivement en production biologique afin notamment de protéger les aires de captage d'Eau de Paris au-dessus desquelles ils sont installés. Depuis 2017, ils approvisionnent la Caisse des écoles du 11^e en légumineuses et, depuis plus récemment, en pâtes et en huiles. Cette démarche innovante que vous avez initiée, Monsieur le Maire, et qui inclut également des mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire, est reconnue, valant à la Caisse des écoles du 11^e d'avoir été en juin 2019 labélisée « Mon restau responsable » par la Fondation Nicolas Hulot.

Malgré cet effort sur la qualité, le coût des repas pour les familles n'a pas augmenté depuis 2015, restant fixé entre 13 centimes et 7 euros en fonction du coefficient familial, parce que le social est indissociable de l'environnement dans les politiques que nous menons. Ce gel des tarifs est l'une des nombreuses formes de soutien que notre municipalité apporte aux familles et aux jeunes.

Enfin, nous devons veiller à préserver une ville accueillante pour les familles, c'est-à-dire un espace public qui fait la part belle aux mobilités douces pour la rendre plus respirable, un environnement plus végétalisé et ludique, des espaces préservés où les parents peuvent lâcher la main de leurs enfants en toute quiétude.

C'est cette ambition d'une ville à hauteur d'enfant qui a présidé à la création de 57 « rues aux écoles » partout à Paris, dont deux dans le 11^e: les rues Pihet et de la Présentation, désormais fermées à la circulation. Je veux ainsi vous remercier, cher Luc LEBON et chère Béatrice PIPITONE, qui, avec l'appui des services de la voirie et sous votre égide, cher David BELLIARD, portez ces beaux projets que nous souhaitons voir se multiplier partout où cela sera possible.

Vous l'aurez constaté, la réussite de la politique éducative repose sur un travail conjoint des différents services de la Ville de Paris et de l'Éducation Nationale et ce jusqu'au sein même de l'école, notamment sur le lien entre le scolaire et le périscolaire. Avant de laisser la parole à mon collègue et ami Christophe HARNOIS sur le périscolaire, en cette période où tout est à réinventer, je souhaiterais, Madame la Maire de Paris, conclure cette première partie par cette citation de Léon Blum au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, « que la révolution [pourrait] tenir en deux lois, une sur l'héritage, une sur l'éducation. Une loi sur l'héritage pour faire partir à égalité chacun des individus qui composent une génération. Une loi sur l'éducation [...] pour rétablir l'égalité en affectant chaque individu à la tâche sociale que sa vocation lui destine ».

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Christophe HARNOIS va compléter sur le volet périscolaire. »

M. HARNOIS: « Merci Jérôme. Monsieur le Maire, Madame la Maire, mes chers collègues,

La coordination et la continuité entre les temps scolaires et périscolaires est en effet un enjeu fondamental pour garantir le fonctionnement des écoles. Depuis la mise en place en 2013 des nouveaux rythmes éducatifs, chaque école primaire est dotée d'un ou d'une Responsable Éducatif Ville (REV) chargé de l'organisation et de la supervision de l'ensemble des temps et des activités périscolaires et extrascolaires et qui travaille en coordination avec la directrice ou le directeur de l'école. Cela va même plus loin dans de nombreuses écoles, où des projets communs scolaire/périscolaire se font jour et sont inscrits dans le projet d'école, dans la droite ligne des recommandations du Projet Éducatif Territorial qui s'apprête à être révisé.

Je souhaiterais commencer cette présentation en revenant à mon tour sur les derniers mois écoulés. Comme cela a été démontré, la Ville de Paris a été au rendez-vous pour surmonter la première vague de l'épidémie. Or, cela n'aurait pas été possible sans le concours des équipes d'animation mobilisées pour permettre l'accueil des enfants du personnel soignant notamment. Ainsi, l'accueil

périscolaire a été maintenu tout au long de l'épidémie et les centres de loisirs sont demeurés ouverts pendant les vacances du printemps dernier, y compris les jours fériés.

À l'heure du déconfinement, le professionnalisme et le dévouement des équipes d'animation n'a pas non plus manqué. Alors que le retour des enfants à l'école n'a été que partiel dans les premières semaines du déconfinement et que les enseignants étaient sur-sollicités pour assurer à la fois leur classe en présentiel et la continuité pédagogique pour les autres élèves, les animateurs ont parfois pris en charge des groupes d'élèves sur des temps scolaires.

Encore aujourd'hui, avec le reconfinement et le nouveau protocole sanitaire, leur mobilisation et leur créativité sont nécessaires pour imaginer des activités conformes aux préconisations des différents protocoles sanitaires. J'aimerais donc profiter de cette communication pour saluer leur inventivité et leur capacité d'adaptation, et les remercier chaleureusement pour leur travail, particulièrement ardu ces derniers mois. J'en profite d'ailleurs pour vous signaler que la Ville a offert la possibilité aux familles de modifier l'inscription aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et aux centres de loisirs de leurs enfants pour s'adapter à l'évolution de leurs besoins suite au reconfinement.

En réponse à cet engagement, nous avons fait le choix cet été d'ouvrir des points d'accueil supplémentaires afin, d'une part, de dédensifier les centres de loisirs prévus initialement et, d'autre part, de ne laisser aucune famille désireuse d'inscrire son enfant sans solution. Je le redis, tout cela n'aurait pas été possible sans le professionnalisme et la réactivité des services de la Direction des Affaires Scolaires et de ceux de la Circonscription des 11^e et 12^e arrondissements que je tiens ici à souligner.

Pendant les vacances d'été, les équipes périscolaires sont donc restées mobilisées pour accueillir les enfants, en moyenne 736 enfants chaque jour en juillet et 341 en moyenne en août. Comme chaque année, un espace nature avait également été aménagé aux Tourelles, dans le bois de Vincennes, que j'ai visité cet été. De son côté, l'école élémentaire Saint Maur accueillait le centre pré-ado encadré par des animateurs spécialisés et faisant bénéficier aux jeunes des activités adaptées à leur âge. J'ai par exemple pu assister à un très intéressant atelier de débat et de prise de parole en public animé par l'association Eloquentia.

Pour d'autres enfants, les vacances se vivaient en dehors de Paris, et pour certains grâce aux séjours Arc-en-Ciel. Malgré les normes sanitaires ayant conduit de nombreux prestataires à annuler leurs séjours, la Caisse des écoles du 11^e est parvenue à maintenir 120 places en séjours afin de permettre aux jeunes Parisiens de 6 à 17 ans, et en particulier ceux issus des milieux les plus modestes, de s'évader une ou deux semaines ayant le retour à l'école.

Dès le jour de la rentrée, le mardi 1^{er} septembre, l'ensemble des activités périscolaires (TAP, étude, ateliers bleus, centres de loisirs) ont pu reprendre dans des conditions parfois adaptées pour être conformes aux recommandations sanitaires.

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires en 2013 s'est accompagnée de la mobilisation de moyens humains et financiers conséquents pour développer la quantité et la qualité de ces temps. C'est donc bien sur ces deux piliers, le facteur humains et le facteur matériel que repose le service public périscolaire parisien.

La richesse et le dynamisme des activités périscolaires sont en effet le résultat d'une volonté politique forte dans ce domaine. Les temps périscolaires sont la traduction et la concrétisation dans

les actes des valeurs que portent notre majorité : la solidarité, la culture, la transition écologique, l'inclusion.

La solidarité, c'est:

- proposer aux familles des tarifs adaptés à leurs moyens pour l'ensemble des activités périscolaires, voire gratuits comme les ateliers lectures proposés chaque soir,
- offrir la possibilité à des enfants issus de milieux modestes de s'initier à des pratiques artistiques et sportives dont on sait qu'ils sont traditionnellement plus éloignés.

La culture, c'est:

- donner l'opportunité aux enfants de s'initier à toutes les formes d'art à travers les compétences et les sensibilités des animateurs qui proposent chaque semaine des ateliers autour des arts plastiques, de la sculpture, de la lecture, des contes, du cinéma,
- faire appel au réseau associatif local à travers l'appel à projets pour les TAP des mardis et des vendredis, à l'instar du Génie de la Bastille qui propose par exemple des ateliers aux écoles Saint Bernard.

La transition écologique et la préservation de l'environnement, c'est :

- développer au sein des écoles les ateliers qui sensibilisent les jeunes générations à ces questions auxquelles elles sont déjà si sensibles. Je pense par exemple aux ateliers autour de la valorisation des déchets et animés par La Petite Rockette au sein de l'école élémentaire Servan ou par l'association Label Recup aux écoles Pihet et Beslay,
- développer des tables de tris dans les réfectoires afin que les animateurs puissent sensibiliser quotidiennement les enfants aux enjeux du gaspillage alimentaire. Cinq nouvelles tables de tris ont ainsi été déployées en cette rentrée dans plusieurs écoles grâce au Budget Participatif et à l'adoption en 2019 du projet « Des tables de tris dans les écoles du 11^e »,
- développer les jardins pédagogiques et les composteurs au sein des établissements et permettre aux équipes d'animation de s'en saisir pour proposer des ateliers.

L'inclusion, c'est:

- veiller à ne laisser personne sur le bord du chemin. À ce titre, l'étude surveillée proposée chaque soir est un outil fort pour éviter de reproduire à l'école les inégalités économiques, sociales et culturelles de la maison.
- développer les ateliers « Coup de Pouce » en classe de CP et CE1 qui permettent d'accompagner certains élèves des écoles REP et CAPPE en difficulté dans cette étape fondamentale de leur scolarité qu'est l'apprentissage de la lecture.
- et naturellement recruter des animateurs spécialement formés pour accompagner les enfants scolarisés au sein des classes ULIS de notre arrondissement.

Bien sûr, tout cela ne serait pas possible sans les moyens humains, ce deuxième pilier qui fait aussi la force du périscolaire parisien. Afin de maintenir un haut niveau de qualité de service, la Ville de Paris n'a de cesse depuis de nombreuses années d'améliorer la formation de ses agents et notamment de son personnel d'animation. La formation initiale n'est pas non plus mise de côté. 12 stagiaires BAFA ont par exemple été formés cet été dans le 11°. Je n'oublie pas non plus les ASEM qui participent aux TAP mais aussi à toutes celles et tous ceux qui ne travaillent pas directement au sein des équipes d'animation mais qui rendent pourtant possible leur tenue, notamment les gardiens d'école et les agents d'entretien.

Les équipes savent également pouvoir compter sur leurs partenaires au sein de l'Éducation Nationale et des autres directions de la Ville de Paris. Je pense par exemple aux Équipes de Développement Locale (EDL) qui au sein du quartier Politique de la ville apportent, grâce à leur

connaissance du territoire et de ses acteurs, un soutien remarqué aux équipes scolaires et périscolaires au sein des établissements.

Enfin, les équipes d'animation peuvent s'appuyer sur l'encadrement des personnels de la Direction des Affaires Scolaires et de la Circonscription qui les accompagnent dans la préparation de leur projet d'école afin de construire un programme de qualité adapté à l'âge, aux attentes, aux outils et aux réalités du terrain. Pour certaines thématiques spécifiques, les REV peuvent également bénéficier des centres ressources, des lieux dédiés spécialement à une activité comme les percussions, la vidéo, ou encore celui que j'ai eu le plaisir de visiter pendant les dernières vacances à l'école Keller, consacré à la réalisation et à la mise en scène de marionnettes. J'en profite d'ailleurs pour vous signaler que 13 346 enfants ont été accueillis au total pendant les vacances d'automne qui viennent de s'achever.

Pour autant, toute chose demeure perfectible. C'est pourquoi nous continuerons pendant cette mandature, sous l'impulsion d'Anne HIDALGO, de François VAUGLIN et de Patrick BLOCHE, à développer l'offre périscolaire parisienne à travers la formation des équipes et différentes actions. Nous poursuivrons donc notre engagement en faveur de la culture, en développant les activités artistiques autour de la musique, du théâtre, des arts plastiques, de la lecture, et de l'apprentissage des langues.

Mais nous souhaiterions également impulser sous cette nouvelle mandature des ateliers autour de la thématique du *care*, du « prendre soin » dans toutes ces acceptations. Au niveau parisien, des ateliers autour de la maitrise des émotions, en particulier en maternelle, seront ainsi développés.

Prendre soin, c'est aussi prendre soin de son environnement. Les activités en faveur des mobilités douces, de la préservation des ressources seront développées, tout comme, dans la mesure du possible, les activités en plein air, comme l'y encourageait un vœu proposé par le groupe Écologiste et adopté par notre assemblée lors de notre dernière réunion. De nouveau lieux ressources seront créés comme l'arrivée prochaine de l'Académie du climat qui s'installera dans les locaux de l'ancienne Mairie du 4^e arrondissement.

Prendre soin de soi et de son environnement passe aussi par l'alimentation. A ce titre, nous souhaitons développer dans les écoles les initiatives comme celle portée par Camille Labro et son association de l'école comestible.

Beaucoup a déjà été fait sur ces différentes thématiques. Nous continuerons d'ailleurs à valoriser les réalisations des enfants sur les temps périscolaires en accueillant chaque année, dès que cela sera possible, une rétrospective du travail des centres de loisirs dans le hall de la Mairie.

La qualité et la richesse de ces temps périscolaires est reconnue et appréciée des familles. C'est pourquoi une réflexion sera engagée au niveau parisien pour les étendre le soir jusqu'à 19h.

Mes chers collègues, j'espère que cette communication aura pu traduire, au-delà de l'ambiance générale du moment, les ambitions que nous portons en matière d'éducation à Paris et quelques perspectives pour ce mandat qui débute.

Je le redis, tout cela ne serait pas possible sans les femmes et les hommes qui font vivre et fonctionner les établissements scolaires au quotidien et assurent l'instruction, l'émancipation, le bien-être et la sécurité de nos jeunes concitoyens. Pour conclure, Jérôme MEYER et moi-même souhaitons, en votre nom à tous j'en suis sûr, remercier chaleureusement l'ensemble du personnel de la Ville de Paris et de l'Éducation Nationale qui concourent à cette réussite en toute

complémentarité. Là encore, je ne saurais toutes et tous les citer. Je veux néanmoins remercier en particulier Pascale Vigouroux et Fatiha Haddi, Inspectrices de l'Éducation Nationale de notre arrondissement; Bérénice Delpal, Directrice des Affaires Scolaires; Julie Cornic, cheffe de la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance des 11^e et 12^e arrondissements; Christian Klédor, directeur de la Caisse des écoles du 11^e; et Loïc Baiëtto, Directeur Général des Services de la Mairie du 11^e. À travers eux, c'est bien à l'ensemble des agents qui participent toutes et tous de façon indispensable grâce au métier qu'ils exercent au fonctionnement des établissements scolaires que nous voulions rendre hommage ce soir. Nous adressons enfin un salut amical à notre ancienne collègue Sophie Pradinas-Hoffmann qui a assumé ces délégations avec talent et dévouement ces dernières années.

Puisque c'est d'eux dont nous parlons depuis tout à l'heure, j'aimerais pour terminer que nous ayons également une pensée pour les enfants et les adolescents de 2020. Une pensée pour leur insouciance abimée par cette actualité anxiogène, une pensée pour leur visage, d'habitude si expressif, barré aujourd'hui d'un masque. Une pensée pour leur liberté mise à mal par des protocoles sanitaires et des distanciations qui ralentissent leur découverte du monde et de l'autre. Cette situation, ils n'y peuvent rien. Pour autant, cette crise met en exergue la résilience et la maturité intrinsèque de cette génération. Les jours heureux reviendront. En attendant, je veux dire à nos jeunes concitoyens que nous devons préparer avec eux un avenir meilleur pour eux et pour notre société, en commençant par leur environnement immédiat : leur ville et leur école. Si, comme le déclamait Jaurès dans son discours à la jeunesse, « le courage c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel », alors j'ose croire que les valeurs qui nous portent et l'énergie qui nous anime nous permettrons d'accomplir cette ambition. C'est notre responsabilité collective. Je vous remercie. »

M. le **Maire** : « Merci beaucoup à vous deux. Je voudrais ajouter le nom de Kévin Desbois à la liste des personnes que vous avez saluées, pour son travail quotidien sur ces questions à nos côtés.

Merci pour cette communication extrêmement complète et très détaillée qui, j'imagine, va susciter quelques réactions. Je voudrais résumer cette communication en une phrase : la rentrée s'est bien passée. Merci à tous les personnels, et à Patrick BLOCHE et aux personnes qui travaillent sous sa responsabilité, pour avoir fait en sorte que cette rentrée se passe le mieux possible, malgré des conditions compliquées.

M. Adrien TIBERTI a demandé la parole. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Je voudrais remercier mes collègues pour cette présentation complète. Vous le savez, je ne peux m'empêcher de remettre quelques éléments de contexte national dans cette discussion.

La majorité présidentielle vient de voter le projet de loi de finances, et vient de décider la suppression de 1800 postes d'enseignants dans le primaire et dans le secondaire pour la rentrée prochaine. Ce choix est terrible car il s'agit évidemment d'un amoindrissement du service public d'éducation à un moment particulier où nous aurions besoin de personnels supplémentaires.

Vous le savez, la crise sanitaire est très présente, les risques de propagation du virus sont très importants, et ils sont d'autant plus importants que le choix a été fait de maintenir les établissements scolaires ouverts. Je ne remettrai jamais en cause ce choix. Un des moyens de réduire la circulation du virus dans un contexte où les établissements scolaires sont ouverts, c'est évidemment le dédoublement des effectifs : quand vous avez des classes avec environ 25 élèves dans le primaire, voire 36 élèves dans le secondaire, et malgré le port du masque, les risques de propagation du virus sont très importants.

Je m'appuie encore sur les propos de mes collègues pour montrer la situation dans laquelle nous nous trouvons. Nous avons un gouvernement qui abîme le service public, et dans le même temps, la Ville de Paris essaie de réparer derrière ce qui est possible de réparer. Par exemple, toujours sur ce point de l'application du protocole sanitaire, Jérôme MEYER a répété les annonces de la Maire de Paris de mettre à la disposition des établissements scolaires les bâtiments municipaux actuellement sous-utilisés, comme les équipements sportifs, afin de permettre matériellement le dédoublement des effectifs. Mais s'il n'y a pas d'enseignants pour accompagner ce dédoublement, ça ne fonctionne pas. Le gouvernement, qui est tout à fait prêt à nous dire que la crise sanitaire va durer, fait le choix de supprimer des effectifs d'enseignants à la rentrée prochaine, de même qu'il a fait le choix de ne pas augmenter le nombre d'enseignants recrutés. Il aurait pu faire ce choix puisque les concours ont lieu en juin/juillet. Augmenter le nombre de recrutements aurait permis d'accueillir les élèves dans de meilleures conditions, de permettre les dédoublements de classes et d'éviter que les établissements scolaires ne soient des points de propagation du virus, comme nous avons pu le constater en septembre et en octobre.

En réalité, c'est même pire que cela puisqu'on voit bien comment le protocole sanitaire, malgré toutes les déclarations ministérielles, est complètement inadapté. Entre deux moments où il tape sur la Ville de Paris et notamment sur la Maire, le Ministre a dit et répété de nombreuses fois qu'ils étaient prêts. Je vous donne un exemple concret qui illustre l'état de la situation : jeudi dernier, lors de la dernière semaine de vacances, est annoncé le fait que les élèves du primaire doivent désormais porter le masque. À deux jours ouvrables de la rentrée. La même annonce, si elle avait été faite dès le premier jour des vacances scolaires, aurait permis aux collectivités comme la nôtres d'avoir le temps de constituer les stocks nécessaires à la distribution rapide, dès le jour de la rentrée, des masques à tous les élèves des écoles primaires de Paris. Mais ces gens-là ne fonctionnent pas comme ça, ils n'ont aucun souci de l'intendance et de la logistique. De plus, en matière d'éducation, c'est tellement plus facile car ce sont les collectivités qui sont en charge de la logistique. Jérôme MEYER et Christophe HARNOIS l'ont prouvé avec des exemples précis sur la façon dont la Ville soutient – c'est un mot que vous avez souvent répété – le service public d'éducation. La Ville le soutient tellement qu'on aura bientôt l'impression qu'elle le porte bien mieux que le gouvernement. C'est cette difficulté-là dans laquelle nous sommes.

Je parle évidemment avec une émotion un peu particulière cette année. J'enseigne moi-même l'Histoire et la géographie et je suis toujours en activité. J'ai une pensée pour Dominique KIELEMOËS qui l'a également fait pendant de très longues années. Cette année prend un caractère particulier pour nous, en plus de la crise sanitaire. Nous savons l'importance de notre mission. Nous savons que la Ville et les élus le savent également. Pourtant, nous constatons chaque jour que la première des institutions qui est censée nous soutenir, le Ministère, ne le fait pas. Un exemple : l'assassinat de Samuel Paty a tout à avoir avec la conception que nous avons de la liberté d'expression. Le Ministre que nous avons a fait comme tous les ministres de l'Éducation Nationale, il a voté sa loi, la loi pour une École de la confiance. L'article 1 de cette loi a renforcé ce qu'il appelle le devoir de réserve des enseignants, ce qui signifie qu'il a, par la loi, réduit notre liberté d'expression.

Autre exemple: pendant les vacances, au Sénat, ce même Ministre a tout simplement insulté l'ensemble des universitaires de ce pays, notamment ceux de sciences sociales, et a même poussé jusqu'à remettre en cause la liberté académique, c'est-à-dire la liberté de recherche des enseignants-chercheurs. Voilà l'ambiance.

Les syndicats avaient obtenu que les deux premières heures du jour de la rentrée soient décalées afin de permettre aux équipes éducatives de construire ensemble une réponse à l'agression que nous

venions de subir et un discours vis-à-vis des enfants. Cette mesure a été supprimée au dernier moment, le ministre ayant visiblement trop peur que les enseignants prennent deux heures pour discuter entre eux. C'est trop pour lui. Dans une lettre, il nous a expliqué qu'il fallait que nous expliquions la liberté d'expression, la manière dont il fallait le faire, et que si nous ne le faisions pas, nous serions sanctionnés. Si ce n'était pas aussi grave, ça en serait risible.

Dans ce contexte, je voudrais remercier le Maire pour ses mots prononcés précédemment, ainsi que ses collègues. Je crois que nous pouvons être confiants et fiers de l'action que nous menons concrètement. En matière d'éducation, la Ville est dans l'action concrète. Nous pouvons être fiers de l'action que nous menons pour renforcer le service public d'éducation. Je ne reviens pas sur tous les éléments qui ont été évoqués lors de la communication, mais ce sont des points important qu'il est nécessaire de rappeler chaque année parce qu'on pourrait les considérer comme des acquis, alors que ce sont des choix politiques, par exemple à décharge des directeurs et directrices d'école, les professeurs de la Ville de Paris. Non, ce ne sont pas des acquis, ce sont des choix politiques que nous renouvelons chaque année et que les Parisiens apprécient suffisamment pour nous renouveler comme majorité municipale, élections après élections. »

M. le Maire : « Merci M. TIBERTI pour ce salutaire rappel de ce contexte national et de l'effort, unique en France, fourni par la Ville de Paris pour soutenir l'éducation. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? M. Alexandre VISCONTINI. »

M. VISCONTINI : « Madame la Maire, Monsieur le Maire, chers collègues, je vous remercie pour ces communications sur la rentrée scolaire. Mais au nom des élus du Groupe Écologiste du 11°, je voudrais aussi dire quelques mots à cette occasion.

L'école de la République, laïque, obligatoire et gratuite, offre aux enfants cet océan de savoirs et de recherches qui leur permet de s'ouvrir au monde et à l'autre. Cette école du quotidien existe grâce à des femmes et des hommes qui la font vivre, que l'on désigne aussi sous le terme de « communauté éducative » pour rappeler leurs destins partagés, et auxquels je voudrais ici rendre hommage. Je voudrais d'abord rendre hommage aux professeurs de l'Éducation Nationale et de la Ville de Paris. Merci à eux d'accompagner nos enfants dans leurs apprentissages et leur épanouissement, et de leur apprendre les valeurs de la République Française, tout en jonglant avec l'application concrète des protocoles sanitaires liés à la crise que nous traversons. Cette rentrée scolaire est si particulière, entre l'épidémie de Covid-19 et la crise sécuritaire liée aux attaques terroristes. Je voudrais saluer ici leur engagement, leur ténacité et leur capacité d'adaptation pour faire face à cette situation inédite.

Je souhaite également rendre hommage aux directrices et directeurs, aux chefs d'établissements. Merci d'être présents pour organiser la vie quotidienne de cette communauté éducative, veiller à ce que chacune et chacun y trouve sa juste place, et faire face à de multiples consignes et sollicitations liées à la crise sanitaire. Je salue leur ingéniosité et leur patience pour trouver les meilleures formules pour que l'école reste un lieu d'accueil apaisant et protecteur pour les enfants.

Hommage aussi aux agents de la Ville et aux partenaires qui animent le temps périscolaire. Merci de développer la créativité et l'imaginaire des enfants grâce aux ateliers culturels, sportifs et artistiques, tous plus incroyables les uns que les autres. Et qui animent aussi à l'occasion des centres de loisirs, y compris les centres de loisirs à parité (CLAP) qui accueillent des enfants handicapés, avec toujours plein d'activités foisonnantes et qui favorisent le vivre ensemble.

Hommage aux agents techniques de la Ville de Paris, sans qui l'école ne pourrait pas fonctionner. Ils paraissent un peu trop souvent invisibles mais en réalité, ils sont tellement présents et indispensables pour les repas équilibrés proposés aux enfants, pour leur accueil, pour la propreté

des locaux. Merci à vous pour votre dévouement, votre présence aux côtés des enfants et pour la veille si rassurante que vous assurez.

Hommage aussi aux parents d'élèves, en particulier à celles et ceux qui s'engagent dans la vie scolaire en qualité de représentant des parents pour porter la voix des parents et aussi pour défendre l'école laïque et gratuite pour toutes et tous.

J'ai aussi une pensée pour les parents qui élèvent seuls leurs enfants, parfois dans des conditions de vie précaires, et qui connaissent un peu moins bien l'institution scolaire. Nous devons créer les conditions d'une solidarité de proximité pour renforcer le lien entre les parents et l'école, et ouvrir les écoles à tous les parents. Nous aurons l'occasion tout à l'heure de voter quelques délibérations en ce sens.

Enfin, hommage aux enfants. C'est pour vous, et avec vous, que nous œuvrons ensemble pour construire un avenir plus respectueux de la planète, plus solidaire. Un avenir où vous pourrez apprendre dans des conditions sereines, où les effectifs par classe seront limités. Un avenir où vous pourrez vous épanouir individuellement et collectivement, exercer votre libre-arbitre, développer des liens fraternels. Un avenir où les réseaux sociaux sont utilisés dans le respect de chacun, où les victimes de cyber-harcèlement sont soutenues et les harceleurs punis et accompagnés. Un avenir où l'air sera moins pollué, où vous pourrez profiter de la ville sans danger comme si elle vous appartenait.

C'est en ce sens que nous soutenons le développement des « rues aux enfants » dans les écoles du quartier, comme nous l'avons fait pour les écoles Pihet et Présentation. Cela a été rappelé par nos collègues. Et nous plaiderons aussi, quand le temps sera venu, pour faire classe dehors, comme nous l'avons rappelé dans notre vœu adopté au Conseil de septembre.

À toutes les communautés éducatives, nous souhaitons une très belle année scolaire, car nous sommes confiants dans notre capacité à surmonter ensemble les tensions d'aujourd'hui. »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Mme Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Merci Monsieur le Maire. Merci chers collègues pour cette présentation exhaustive et très riche qui montre les efforts de la Ville de Paris sur les questions scolaires et périscolaires :

- le travail important des professeurs de la Ville, qui dépendent de la Ville de Paris mais qui sont aussi placés sous l'égide de l'Éducation Nationale dans la mesure où ils interviennent sur le temps scolaire,
- les décharges de directeurs et directrices d'écoles,
- sur les questions du bâtiment,
- en matière de restauration scolaire,
- sur la question des nombreuses classes de découverte qui permettent des séjours très féconds et fertiles pour les élèves de nos établissements scolaires,
- sur la politique tarifaire pratiquée pour la restauration scolaire et pour ces classes de découverte, avec des tarifs qui sont étalés en dix tranches et qui permettent, par exemple pour le prix des repas, d'aller de 13 centimes à 7 euros en fonction des moyens des familles, ce qui est très important pour la mixité sociale et scolaire dans notre ville.

Vous l'avez souligné, et je vous en remercie, cette question de mixité sociale et scolaire est effectivement une question fondamentale pour le groupe Communiste. Vous savez que vous pouvez compter sur l'appui de notre groupe pour travailler sur ces sujets. Et le travail sur la carte

scolaire, comme l'a dit notre collègue Jérôme MEYER, sera un moment important pour améliorer, approfondir encore la mixité sociale et scolaire dans notre arrondissement.

Puisqu'on a parlé de la première période du confinement et de l'accueil des enfants, notamment ceux du personnel soignant pendant cette période, j'en profite pour souligner que des enfants scolarisés dans les écoles privées ont été accueillis dans les écoles publiques, puisque les écoles privées n'offraient pas cet accueil à ce moment-là. Le service public était là pour permettre que ces enfants puissent être accueillis pendant que leurs parents allaient au travail. Donc ce qui était possible pendant le confinement pourrait être possible après, et nous pourrions ainsi espérer voir toutes les classes sociales se côtoyer à l'école.

Je poursuis sur ces questions du confinement puisque M. HARNOIS soulignait le fait que les animateurs de la Ville de Paris ont pris le relais pour pallier les manques de l'Education Nationale sur le temps scolaire et que les enfants ont ainsi suivi des ateliers animés par des animateurs du périscolaire pendant le temps scolaire. J'y vois un point de vigilance très important pour notre groupe. Cette volonté du gouvernement de mettre en place l'intervention des collectivités sur le temps scolaire qui a pris la forme des 2S2C est pour nous dangereuse à plus d'un titre : elle déroule la territorialisation de l'Éducation Nationale et le détricotage du service public national. Pour nous, c'est un danger, celui de voir le service public homogène sur le territoire national remis en cause par ce mouvement de territorialisation, avec évidemment à la clé des inégalités en fonction des territoires.

C'est aussi le risque qu'un certain nombre d'enseignements sortent de la maison commune de l'Éducation Nationale et ne soient plus assurés par des fonctionnaires d'État qui disposent tous de la même formation. C'est par exemple le risque pour la question du sport; je l'évoque car nous présenterons un vœu sur les associations sportives. L'enseignement de l'EPS à l'école, ce n'est pas la même chose que la pratique du sport dans une association. Vouloir le sortir du temps scolaire obligatoire et le faire pratiquer par des associations à l'intérieur de l'école, c'est aussi un danger sur les contenus de ce qui est enseigné à nos élèves. Voilà pour nous un point de vigilance.

Maintenant que nous sommes dans une deuxième période de confinement, avec des besoins de remplacements importants à l'Éducation Nationale puisque de nombreux personnels seront malades car, mon collègue Adrien TIBERTI l'a souligné, l'Éducation Nationale n'a pas fait ce qu'il fallait en termes de recrutement pour assurer les besoins d'enseignants, le gouvernement n'attend qu'une seule chose : que les collectivités prennent le relais et qu'il puisse externaliser ses besoins sur les collectivités. Soyons vigilants et refusons-le. Le groupe Communiste sera opposé à la remise en place des 2S2C et au fait que, sur temps scolaire, ce soient des animateurs de la Ville de Paris qui prennent en charge les élèves.

Je termine avec un dernier sujet, celui de l'extension à 19h des études et donc de l'accueil des enfants qui pourrait se faire entre 8h30 et 19h, soit des journées de 10 heures 30 en grande collectivité pour des enfants entre 3 et 11 ans. Cela amènerait ces enfants à avoir 52 heures 30 par semaine en grande collectivité. Qui le souhaiterait ? Je rappelle que lorsque la réforme des rythmes scolaires a été mise en place en 2013 - sans revenir sur la querelle qui pourrait nous opposer -, l'idée était de réduire la fatigue des enfants. Du coup, en augmentant le temps de présence en grande collectivité à l'école, allons-nous répondre à cette problématique ? Permettez-moi d'en douter.

L'école n'est pas un simple mode de garde. C'est au contraire un lieu d'émancipation et de vie des enfants. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. J'ai bien écouté les différentes interventions. Je n'ai pas entendu de questions à proprement parler. M. MEYER et M. HARNOIS, souhaitez-vous rajouter un point ? Non.

La rentrée s'est bien passée et je remercie tout le monde d'en avoir organisé les conditions. Je trouve heureux que nous ayons eu ce débat, avec les paroles portées ce soir dans le contexte actuel que connaissent l'Éducation Nationale et les enseignants. Nous sommes à leurs côtés. »

COMMUNICATION SANS VOTE - 2020 DCPA 36 PARIS FAIT PARIS : Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019

M. le Maire : « Nous passons à une seconde communication, qui présente l'état du projet de restructuration de la cuisine centrale de la cité Souzy, que M. Jérôme MEYER a précédemment cité dans la première communication. Il va en faire une présentation synthétique. »

M. MEYER: « Merci M. le Maire. Il s'agit d'une communication relative à une délibération plus ancienne (2018 DCPA 16) dont l'intitulé, tel qu'il est présenté sur l'ordre du jour, est assez éloigné du sujet.

Il s'agit en fait de la restructuration de la cuisine centrale située au 5 cité Souzy, qui rentre dans sa phase de travaux l'été prochain. Cette communication permet de vous informer d'une modification du calendrier. Ce calendrier a été décalé d'un an, mais vu le contexte dans lequel nous sommes, beaucoup le comprendront.

Il est également indiqué que le montant des travaux sera supérieur à ce qu'il était estimé. L'idée qui était prévue pour ce projet était une rénovation totale de cette cuisine. Je passe les détails techniques, qui sont des travaux de restructuration classiques. Mais je souhaiterais en mentionner un qui a son importance, celui de l'installation d'équipements pour produire plus de produits frais. Il s'agit d'un choix politique de la Mairie. Cela nous a amené quelques coûts supplémentaires.

Pour être précis, le projet de travaux initial est passé d'un montant de 1,9 millions d'euros à 3,2 millions d'euros. Ces travaux supplémentaires sont liés au choix d'avoir un équipement qui permet de mieux travailler les légumes frais, et à des dysfonctionnements identifiés dans la phase de diagnostic : problématique d'amiante, étanchéité à revoir, adaptation des appareils élévateurs (nous avons le souci de la qualité du travail des agents de la Ville de Paris, les questions d'hygiène et de sécurité ont toute leur importance). Voilà ce que je peux dire de manière le plus synthétique possible sur cette communication. »

M. le Maire: « Merci beaucoup. Qui souhaite intervenir? Personne. Pour compléter sur cette fameuse installation pour les légumes frais, il s'agit en fait d'une idée qui est venue à l'issue d'échanges que nous avons eus avec Camille Labro, fondatrice de l'association L'École Comestible, qui fait de l'éducation du goût dans les classes. Aujourd'hui, elle intervient à travers des TAP au sein de l'école Godefroy Cavaignac. Elle ambitionne de développer cette association pour généraliser le principe. Je trouve que son travail est formidable, il s'adresse à tous les enfants de l'école et permet une véritable éducation au goût. On sait que c'est d'autant plus nécessaire que c'est dans les milieux défavorisés qu'il y a le plus de tendance à la « malbouffe ». Donc c'est une action très importante.

En discutant avec elle, je pensais à l'achat de plus en plus important des produits bio pour arriver à l'objectif du 100% à la fin de la mandature. Mais acheter des sacs très importants de carottes bio à Rungis par exemple, ce n'est pas formidable en fait. C'est quand même mieux d'acheter des carottes, bio évidemment, de les éplucher et de les râper. Donc c'est mieux d'installer une légumerie. C'est de cet échange que l'idée d'installer une légumerie dans la cuisine centrale du 11° est venue. Nous aurons donc la capacité d'acheter les produits directement aux agriculteurs pour les traiter dans les écoles pour préparer les repas des élèves. C'est tout bête, mais c'est le genre de changement dans notre façon de produire les repas qui sera significatif. »

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

FAMILLES ET PETITE ENFANCE

2020 DFPE 108 - Subventions (168.750 euros) et conventions avec 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles, l'école, le collège et les équipes éducatives

M. le Maire : « Le projet de délibération 2020 DASCO 137 a été retiré. Nous n'avons pas d'inscrits sur les délibérations suivantes jusqu'à la délibération 2020 DFPE 108. Je vais donner la parole à M. Jérôme MEYER pour la présentation de ce projet. Mme Nelly GARNIER s'est inscrite. »

M. MEYER: « Je vous remercie M. le Maire. Nous allons faire cette présentation à deux voix, avec ma collègue Bénédicte DAGEVILLE puisqu'il s'agit d'une délibération DFPE au titre de la famille, même si elle concerne principalement les écoles.

Le principe même de ces subventions est de soutenir des associations qui travaillent au lien familles/école. Elles ciblent en particulier des partenariats associatifs réalisés entre des associations et des écoles. Trois associations sont concernées par rapport au 11^e arrondissement ; deux ne sont pas directement dans le 11^e mais qui travaillent avec le 11^e et la 3^e association est très connue de l'arrondissement :

- L'association franco-chinoise Pierre Ducerf est installée dans le 3^e arrondissement. Elle a pour projet de favoriser le lien entre les écoles et les familles d'origine chinoise par la création d'une médiation interculturelle et le soutien à la parentalité. L'association travaille notamment dans 11^e. La subvention proposée est de 4000 €.
- L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (ACORT) travaille sur des sujets de médiation scolaire. C'est une association laïque qui a notamment pour projet de renforcer le lien et qui travaille aussi sur les questions d'apprentissage du français. La subvention proposée est de 5000 €.
- L'association Le Picoulet, bien connue du 11^e, a un partenariat avec le collège situé en face de leurs locaux, le collège Lucie et Raymond Aubrac, qui rentre dans le cadre du dispositif « Paris Collèges Familles ». L'idée est de travailler ce lien entre les parents d'élèves et les établissements scolaires. Le montant de la subvention proposée est de 3500 €.

Je laisse la parole à Mme Bénédicte DAGEVILLE pour compléter mon propos. »

Mme DAGEVILLE : « Merci beaucoup. Merci cher collègue de m'avoir proposé de rapporter ensemble cette délibération qui montre le lien entre les familles, l'école et le collège.

Pour ce qui est de ma délégation, la petite enfance, le lien entre les familles et les établissements d'accueil du jeune enfant est sans doute plus aisé à mettre en place que dans les écoles et notamment les écoles élémentaires puisque dans les établissements qui accueillent les jeunes enfants les parents sont amenés à y entrer. C'est beaucoup plus difficile à l'école.

Le travail de ces associations est donc fondamental dans la mesure où le travail de lien entre les familles et l'école - cette institution qui peut paraître parfois un peu difficile à aborder quand on n'en a pas les codes, quand on maîtrise mal la langue ou quand on n'est pas habitué aux usages – est fondamental pour la réussite scolaire et pour la réussite éducative des enfants. Donc je salue cette délibération et les trois subventions qui concernent le 11° arrondissement. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Nelly GARNIER. »

Mme GARNIER: « Merci M. le Maire. Notre groupe demande un vote disjoint. En effet, comme vous l'avez mentionné, cette délibération prévoit une subvention pour l'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (ACORT), qui est une association connue dont les positions ont déjà donné lieu à de nombreuses polémiques, notamment lorsqu'en février 2019, l'ACORT a appelé sur son site internet à marcher contre le racisme d'État et les violences policières lors de la manifestation du 16 mars 2019.

Nous considérons que ce type d'organisation, qui dénonce un soi-disant racisme d'État ou qui attise la haine à l'égard des forces de l'ordre, n'a pas à être subventionné par le contribuable. Nous voterons donc contre cette subvention si nous pouvons avoir un vote disjoint.

Par ailleurs, comme j'ai déjà eu l'occasion de le souligner lors du précédent Conseil, nous considérons que c'est un recul des pouvoirs publics quand une ville délègue toutes ses politiques publiques à des associations, surtout quand elles sont suspectes de prises de positions qui peuvent être anti républicaines.

Nous souhaiterions donc que ces Conseils servent à discuter de politiques portées par la Ville et pas uniquement à distribuer des fonds et des subventions pour que d'autres définissent les politiques municipales. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Qui d'autre demande la parole ? M. Patrick BLOCHE peut-être pour répondre ? »

M. BLOCHE: « Oui je veux bien. Je n'ai pas été surpris par l'intervention de Nelly GARNIER, sachant que son groupe au Conseil de Paris a décidé de faire la même intervention dans chaque séance de conseil d'arrondissement. D'autres conseils d'arrondissement se sont déjà déroulés depuis le début de la semaine. Je le dirai aussi en Conseil de Paris puisque je pense être également interpelé sur cette délibération, je pense que c'est un procès d'intention caractérisé et je trouve qu'il s'agit d'une injustice flagrante. Et je n'aime pas l'injustice, c'est d'ailleurs la base de mon engagement politique, comme beaucoup d'élus ici présents.

L'ACORT est une association qui est progressiste, laïque et très mobilisée auprès des mouvements féministes. Elle est favorable à une politique ouverte d'accueil migratoire. Compte tenu des valeurs qu'elle défend, l'association s'oppose au régime d'Erdogan en Turquie et milite activement pour la libération des opposants politiques turcs arrêtés.

Je le précise car c'est un élément qui n'est pas secondaire en ce moment : c'est une association qui se bat pour la reconnaissance du génocide arménien et qui s'oppose clairement au fondamentalisme islamiste, que ce soit en France ou en Turquie.

Donc cette association est parfaitement recommandable. Elle est subventionnée par la Ville de Paris depuis 2010, donc ce n'est pas nouveau. Mais tout d'un coup, la « fachosphère » s'anime sur les réseaux sociaux, la revue Valeurs Actuelles relaie, et un élu que nous connaissons bien, Pierre LISCIA, croit tenir une bonne affaire et stigmatise cette association. Cette association fait de la médiation scolaire entre parents et enfants, et à travers des cours d'alphabétisation, elle aide à une meilleure intégration des familles turques en France.

Je vous le dis Nelly GARNIER car vous êtes Conseillère de Paris et membre du groupe Changer Paris, je regrette vraiment que ce groupe ait pu enfourcher ce mauvais cheval et cette mauvaise cause. Avec la Maire de Paris, nous sommes particulièrement vigilants sur les subventions attribuées aux associations. Vous pouvez compter sur l'engagement de la Maire. Je le dis en sa présence, s'il y a le moindre doute sur les buts poursuivis par les associations que nous pourrions subventionner, les subventions s'arrêteront automatiquement. Mais s'attaque à l'ACORT est vraiment une erreur et je souhaite que le groupe Changer Paris prenne conscience qu'il a été orienté sur une bien mauvaise voie, notamment par Pierre LISCIA.

M. le Maire : « Absolument. Souhaitez-vous reprendre la parole ? »

Mme GARNIER: « Pouvons-nous avoir un vote disjoint alors ? »

M. le Maire : « Le Directeur Général des Services m'indique que, comme nous rendons un avis et non un vote qui attribue la subvention, ce n'est donc pas possible. Par contre, vous exprimez une réserve sur ce volet de la délibération.

Pour confirmer les propos de Patrick BLOCHE, je vais citer le communiqué, donc mis sur la place publique, de l'ACORT suite aux attaques de Pierre LISCIA il y a déjà un an au Conseil du 18° arrondissement : « L'ACORT porte par la défense de nos valeurs de laïcité, des droits humains, de l'égalité femme/homme et de liberté, particulièrement au sein de la population des originaires de Turquie ». J'ajoute avoir eu un échange avec Alexandra CORDEBARD, Maire du 10° arrondissement. L'association est fondée dans le 10° et y travaille depuis des décennies. La Maire du 10° a pu me confirmer tous les éléments que Patrick BLOCHE a indiqués, notamment le militantisme actif de l'ACORT contre le régime d'Erdogan, en soutien à la cause arménienne et en soutien à la cause kurde. Je pense qu'on peut trouver des associations plus sectaires pour enfourcher le cheval de bataille que vous avez pris. Autre extrait de ce communiqué : « Les attaques dont nous avons été la cible par des proches du gouvernement turc comme « des gauchistes pro-kurdes qui essaient de récupérer la lutte contre l'islamophobie» en sont la preuve ».

Je pense donc que chacun va pouvoir voter avec la conscience vraiment tranquille. Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Les élus du groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

LOGEMENT ET HABITAT

<u>2020 DLH 93 - Réalisation 111 bis-113 boulevard de Ménilmontant (11e) d'un programme de création d'une pension de famille comportant 22 logements PLA-I par la RIVP</u>

M. le Maire : « Je vais donner la parole à M. Adrien TIBERTI pour présenter ce projet de délibération. »

M. TIBERTI: « Merci M. le Maire. Merci aux collègues qui se sont inscrits sur cette délibération que, du coup, je vais avoir la joie de présenter parce qu'elle constitue une vraie belle nouvelle pour notre arrondissement. Petite précision concernant l'ordre du jour qui comporte une petite coquille : le bâtiment concerné se situe au 111 bis-113 boulevard de Ménilmontant et non au 110 bis.

À cette adresse se trouve actuellement un hôtel meublé avec un café au rez-de-chaussée et une école de design. Nous avons préempté cet immeuble : le propriétaire l'avait vendu, le compromis de vente était signé mais la Ville de Paris s'est substituée in extremis à l'acheteur qui avait un projet de destruction de l'immeuble en vue d'une construction d'un ensemble de logements à des prix du mètre carré délirants. Vous connaissez les prix du logement neuf pratiqués dans l'arrondissement. Donc il ne nous semblait pas possible de laisser passer les choses en l'état.

Nous avons donc racheté l'immeuble, ce qui permettra d'une part, de sauver le patrimoine faubourien et le volume caractéristique de cet immeuble, et d'autre part, de mener un projet social. Il s'agit d'une pension de famille ; c'est ce qui se fait de mieux en termes de résidence sociale, dans le sens où c'est dans ce type de structure que l'accompagnement social est le plus important. Il s'agit de sortir des gens de la rue et de leur permettre, grâce aux services qui sont intégrés dans la résidence et aux travailleurs présents, de se reconstruire et de redevenir complètement autonomes. Cette pension de famille sera gérée par Hénéo, filiale de la RIVP, bailleur social de la Ville de Paris, ce qui signifie que nous serons en maîtrise complète du projet.

Pour vous donner un ordre d'idée de ce qu'est un hôtel meublé : nous réaliserons à cette adresse 22 logements (T1 et T1 bis) pour des personnes seules ou en couple, alors qu'il y a actuellement 36 chambres dans l'hôtel qui accueillent des personnes seules dans de plus petites surfaces, et aussi parfois des familles. Pour nous, il s'agit donc de lutter contre l'habitat indigne. Du point de vue de la majorité municipale, ce projet est très positif pour le quartier. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Il s'agit en effet d'une très belle opération. Je passe la parole à M. Florent HUBERT. »

M. HUBERT: « Merci M. le Maire. Je tiens à rassurer Adrien TIBERTI ainsi que l'ensemble des collègues : je ne fais pas partie de ces élus qui s'inscriront sur tous les projets qu'ils ont portés lors des mandatures précédentes, même s'il est parfois difficile de lâcher prise sur les « bébés » qu'on a beaucoup aimés. Mais je me suis inscrit car je voulais que l'on parle de ce projet dans notre assemblée parce que c'est une opération absolument emblématique qui mérite d'être évoquée aujourd'hui.

Cette opération est emblématique car elle est ambitieuse, comme vient de le rappeler Adrien TIBERTI. On a mis 5 millions d'euros sur table, une somme assez conséquente, ce qui fait 3500 euros/m², mais je rassure ceux qui seraient inquiets, cela n'aura aucun effet inflationniste sur le marché du logement. C'était un hôtel vétuste qui méritait une intervention publique.

C'est une opération ambitieuse car c'est une opération de réhabilitation et non une opération de démolition. Il faut rappeler que, sur cette parcelle, il y a eu un projet de promotion privée de surélévation forte contre laquelle Patrick BLOCHE et François VAUGLIN se sont fortement battus. Et ils ont obtenu gain de cause. Aujourd'hui, c'est une opération qui préserve notre patrimoine faubourien, notre paysage de rue, l'âme de nos quartiers, de cet immeuble et de ce passage.

Il s'agit d'une opération emblématique parce que c'est une opération de solidarité. C'est un endroit où l'on va enfin ouvrir une nouvelle pension de famille. Il y en a beaucoup trop peu à Paris, parce que les financements étatiques en la matière sont insuffisants. Donc que l'on puisse en ouvrir une est une très bonne chose.

Cela a été rappelé, les pensions de famille sont des équipements de solidarité très atypiques : quand les gens ont effectué l'ensemble de leur parcours de vie dans des structures d'hébergement, parfois ils n'arrivent pas à accéder à un logement autonome malgré les accompagnements dont ils font l'objet. L'idée est de pouvoir quand même les stabiliser à un endroit, sur du très long terme et sans condition de durée. Une pension de famille sert à ça. Les gens peuvent enfin se stabiliser et peuvent y vivre leurs vieux jours, parfois même y mourir. Ces personnes bénéficient dans ces établissements d'un accompagnement adapté et d'espaces de vie collectifs. Ce n'est pas considéré comme un hébergement, mais comme un logement puisque ces personnes paient une redevance. Nous sommes sur un produit de solidarité très abouti et cela mérite d'être souligné.

C'est une opération emblématique de notre politique. On continue à créer les logements et les équipements de solidarité nécessaires, mais on maintient notre paysage de rue et les espaces de respiration dans notre tissu faubourien.

Je terminerai par une petite dédicace pour les « anciens » : quand on me parle de ce projet, j'ai une pensée amicale pour M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. Il a fait des choix politiques, que je ne partage pas, qui expliquent son absence ce soir. Mais je sais que s'il avait été là, il nous aurait régalés avec de grandes envolées sur le charme pittoresque de l'hôtel-restaurant des Chansonniers. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Alexandre VISCONTINI. »

M. VISCONTINI : « Merci. Au nom du groupe, je voudrais profiter de cette délibération pour nous féliciter aussi de la construction de résidences sociales, en particulier de pensions de famille, comme l'a rappelé Adrien TIBERTI, en remplacement d'un hôtel meublé.

En effet, les résidences sociales constituent un maillon indispensable pour répondre aux besoins de logement des personnes sans domicile. Le logement accompagné en résidence sociale, c'est un logement autonome, abordable, adapté pour les personnes qui y accèdent, mais c'est aussi le renforcement des moyens humains – cela a également été dit par mes collègues – qui permettent un accompagnement selon les besoins des personnes et autour d'un projet social défini collectivement.

Les résidences sociales sont l'une des réponses apportées aux personnes sans domicile dans le cadre du plan « Logement d'abord » vers lequel la Ville de Paris souhaite s'engager et nous nous en félicitons. Ce plan vise à changer le modèle actuel qui laisse encore trop de personnes à la rue ou dans des conditions d'hébergement indignes, sans perspectives. Au mieux, les personnes poursuivent un parcours en escalier, long et fastidieux, en passant de la rue à l'hébergement d'urgence, aux centres d'hébergement social, et peut-être un jour en logement social. Le plan « Logement d'abord » promet un accès direct et accéléré au logement pour des personnes sans domicile, sans se soucier de leur capacité ou non à habiter, comme c'est trop souvent le cas encore

aujourd'hui. Cet accès direct au logement est couplé à un accompagnement pluridisciplinaire, adapté au plus près des besoins, comme on en a l'exemple ici, en résidence sociale.

C'est un véritable projet de territoire qu'il faut développer dans tous les arrondissements parisiens, en particulier le nôtre, en faveur des personnes sans domicile, et un projet partenarial autour duquel l'ensemble des acteurs peuvent se réunir. J'espère donc que nous saurons collectivement le mettre en œuvre dans notre arrondissement. »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je propose de passer au vote. J'indique avant que l'immeuble devant vraisemblablement être libéré avant le début des travaux, nous avons pris contact, en lien avec la RIVP, avec des structures et des associations pour avoir des occupations « intercalaires ».

Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES CULTURELLES

2020 DAC 314 Subvention (8.000 euros) à l'association CRL 10 (10e) pour l'accompagnement physique et le suivi éducatif d'enfants issus des quartiers populaires au sein des conservatoires municipaux

M. le Maire : « Je passe la parole à Mme Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ: « Merci M. le Maire. Cette délibération vise à reconduire une subvention d'un montant de 8000 euros en direction de l'association Club Recherche et Loisirs 10, ayant pour finalité le co-financement par la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris, aux côtés de l'État, des services Politique de la ville et de l'association sur ses fonds propres, d'un poste d'adulterelais afin d'accompagner les enfants issus des quartiers populaires dans le conservatoire de l'arrondissement. »

M. le Maire: « Merci. Mme Lucie SOLEM s'est inscrite. »

Mme SOLEM: « Merci M. le Maire, chers collègues. Je voudrais saluer l'initiative que vient de nous présenter Emma RAFOWICZ, qui vise à prolonger d'un an le recrutement d'une personne responsable de l'accompagnement physique d'enfants vers les conservatoires des 10° et 11° arrondissements.

Les bienfaits de l'apprentissage artistique sur le corps et l'esprit ne sont plus à démontrer. La musique, la danse, le théâtre renforcent la capacité de concentration, la mémoire, la créativité, la confiance en soi, l'autonomie et l'empathie. La pratique artistique peut ainsi contribuer à l'émancipation, l'épanouissement et la construction personnelle des enfants et des adolescents.

De plus, l'éducation artistique et culturelle favorise la participation des familles à la vie de la cité, leur permet de tisser de nouveaux liens d'amitié et contribue à la politique de prévention et d'insertion engagée au niveau de la jeunesse.

La Ville de Paris a engagé une réforme des conservatoires d'arrondissement en 2015 pour augmenter le nombre de places et diversifier le profil des élèves. Elle entend ainsi faciliter l'accès aux loisirs culturels des familles éloignées de l'offre culturelle publique. Elle souhaite à présent augmenter la cadence.

Cette initiative s'inscrit en pleine harmonie avec le projet d'ouverture d'une extension du conservatoire dans le quartier de Belleville. J'espère que les élus du Conseil d'arrondissement marqueront donc leur accord à l'unisson. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cet utile rappel de l'un de nos engagements de campagne. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Nous passons au vote.

Qui vote pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2020 DAC 410 - Subvention (1.345 euros) à l'association Agir Solidairement pour le Quartier Popincourt (ASQP)

M. le Maire: « Mme Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ: « Merci M. le Maire. L'association Agir Solidairement pour le Quartier Popincourt a pour objet de permettre le développement durable du quartier Popincourt, en particulier à travers l'amélioration de la qualité de vie de ses habitantes et habitants.

L'association proposait de présenter l'exposition « À la découverte de la mémoire industrielle et ouvrière du quartier Popincourt avec les habitant·e·s » qui devait se tenir du 20 novembre au 6 décembre 2020, au 94 rue Jean-Pierre Timbaud.

Par cette délibération, il est proposé que soir versée une subvention de 1345 euros à l'ASQP afin qu'elle puisse présenter cette exposition aux habitantes et habitants du 11^e arrondissement dès que les conditions sanitaires le permettront. »

M. le Maire : « Merci. M. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN: « Merci M. le Maire. Si notre groupe soutiendra cette délibération en faveur d'une association active dans l'animation du quartier Popincourt, elle est pour nous l'occasion de faire une observation technique sur celle-ci, et sur plusieurs délibérations qui sont soumises à ce même Conseil. C'est une question groupée sur une thématique commune pour laquelle nous sollicitons une réponse commune.

L'exposé des motifs relatif à la présente subvention précise : « L'association propose de présenter l'exposition « À la découverte de la mémoire industrielle et ouvrière du quartier Popincourt avec les habitant.e.s » qui se tiendra du 20 novembre au 6 décembre 2020 ». Or, il n'aura échappé à personne que le gouvernement nous a annoncé un confinement courant jusqu'à la fin du mois de novembre, ce qui remet en cause l'exposition que la délibération vise à subventionner.

Dans cette question, il ne s'agit pas de remettre en cause ni l'action de telle ou telle association, ni la qualité des actions ici subventionnées par la Ville de Paris. Nous restons néanmoins attentifs à la bonne utilisation des deniers publics pour des actions qui se tiennent vraiment.

Dès lors, nous souhaiterions savoir, Mme la Maire, M. le Maire, ce qu'il adviendra des subventions accordées par la Ville au titre d'évènements à venir, durant le mois de novembre 2020 : les actions seront-elles décalées ? Les versements des subventions seront-ils suspendus jusqu'à reprogrammation ? Nous vous remercions pour vos éclaircissements. »

M. le Maire: « Merci pour votre question qui va permettre également de répondre aux interrogations d'un certain nombre d'associations. Nous allons pouvoir ainsi les rassurer. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL qui s'est inscrite. »

Mme MOREL: « Merci M. le Maire. Vous êtes nombreux et nombreuses ici à savoir combien je suis attachée à l'histoire industrielle des quartiers du 11° arrondissement, et je ne pouvais pas ne pas intervenir sur cette délibération qui présente la création d'une exposition « À la découverte de la mémoire industrielle et ouvrière du quartier Popincourt avec les habitant.e.s ».

Cette exposition est à l'initiative de l'association Agir Solidairement pour le Quartier Popincourt, très active depuis de nombreuses années dans le quartier Popincourt. Je voudrais saluer ici son travail, sa persévérance et la mise en réseau que cette association a su tisser au long de toutes ces années. Depuis deux ans, cette association travaille avec les habitants pour rassembler les témoignages, les documents, les outils, les objets et pour réveiller nos mémoires des souvenirs du passé.

Je me permets d'inciter les membres de l'association à relire le livre « La Maison des métallos et le bas Belleville », sous la direction de Thomas Le Roux et édité en 2003 aux éditions Créaphis. En effet, le Comité métallos s'est également inscrit dans cette démarche participative, au plus proche des citoyens et des citoyennes dans le bas Belleville.

Malgré cet ancrage dans le quartier Popincourt et le travail remarquable de l'association mené par Martine Cohen et Delphine Goater, je veux faire part, au nom des élus Écologistes, de notre étonnement concernant le faible montant de la subvention. Je sais ce que représente l'investissement des bénévoles pour créer une telle démarche citoyenne et ambitieuse, telle que celle-là.

Et néanmoins, je me permets aussi de réaffirmer que nous sommes à leurs côtés pour les aider à faire face à toutes les difficultés que l'on rencontre, surtout en cette période de confinement, et que nous tenterons de leur ouvrir des portes pour que cette exposition puisse être installée toute l'année dans plusieurs lieux du 11^e arrondissement. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI: « Puisque la discussion autour de cette délibération est devenue le moment pour rendre hommage au travail de l'ASQP, je ne manquerais de le faire, puisque les élus Communistes sont toujours émerveillés par le travail de cette association. En l'occurrence, rendre visible l'histoire du mouvement ouvrier dans notre arrondissement est très important. Jérôme MEYER avait tout à l'heure cité Léon Blum, mais nous, Communistes, n'oublions pas qu'en 1936 le 11^e arrondissement a élu trois députés communistes, et que beaucoup d'ouvriers de notre arrondissement ont milité au sein des organisations communistes et ont fait de cet arrondissement ce qu'il est. De nombreuses rues et sites du 11^e en portent la trace comme la rue Jean-Pierre Timbaud, la Maison des métallos, le

gymnase Maurice Berlemont, ou l'allée Maria Doriath, cette ouvrière qui en 1944 a pris, les armes à la main, la Mairie du 11^e aux collabos. Donc la mémoire ouvrière est une chose très importante pour notre arrondissement, et aussi une question d'avenir puisque c'est là où nous puisons les valeurs qui continuent à nous porter pour les politiques publiques que nous menons dans l'arrondissement. »

M. le Maire : « Merci. J'adhère à la totalité de votre propos. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Peut-être Emma RAFOWICZ pour répondre ? »

Mme RAFOWICZ: « Nous avons évidemment à cœur de soutenir les projets qui valorisent notre patrimoine social et la tradition faubourienne de notre arrondissement. L'artisanat a en effet façonné la morphologie de notre arrondissement. Nous allons d'ailleurs bientôt pouvoir évoquer avec vous notre projet de Musée de l'artisanat.

Pour mener ce projet, l'association a déposé une demande de subvention en 2018 (qui avait été refusée) et une seconde en 2019. Cette demande n'avait alors pas été priorisée par les services de la Ville. C'est pour cela que nous avons sollicité Mme Karen TAÏEB, Adjointe à la Maire de Paris en charge du patrimoine et de l'histoire de Paris, et son cabinet. Nous avons alors pu obtenir 1345 euros. J'en ai bien évidemment conscience, cette somme ne correspond pas à la totalité de la demande et ne couvre pas tous les frais. Pour autant, l'association ne pourra pas mener à bien son projet en raison de la crise sanitaire et de la mise en place du confinement, comme vous l'avez évoqué. L'association a d'ores et déjà déposé une autre demande, et je peux vous assurer que nous la soutiendrons.

Sur la question des projets examinés alors qu'ils ne sont plus réellement d'actualité, sachez qu'il nous tient aussi à cœur d'assurer le versement de toutes les subventions que nous voulions afin que les projets puissent se faire quand cela sera possible. Ainsi, nous allons reporter un maximum de projets culturels. La culture doit survivre au confinement et à la crise sanitaire. »

M. le Maire: « Absolument, comme cela avait été le cas lors du premier confinement, quand la Ville de Paris avait mis en place un dispositif qui visait à soutenir les associations pour les aider à passer cette crise. Un retrait des subventions entraînerait l'effet contraire. Chacun mettra du sien et je ne doute pas une seconde que nous trouverons dates et d'autres lieux si la Maison des métallos n'était plus disponible, pour que cette exposition puisse rencontrer son public, que je souhaite le plus large possible.

Ayant entendu d'une part une inquiétude sur la bonne gestion des deniers publics, et d'autre part qu'il n'y a pas assez d'argent, je considère que c'est une délibération qui a probablement trouvé un chemin d'équilibre. Je propose de passer au vote.

Qui vote pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2020 DAC 595 Subventions (12.000 euros) à 6 associations dans le cadre de l'action culturelle locale dans le 11e arrondissement

M. le Maire : « On nomme ces subventions les « subventions Bloche ». Je donne la parole à Mme Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ: « Je vais me permettre d'expliquer ce surnom. Depuis 2005, les mairies d'arrondissement ont la possibilité, grâce à un amendement porté à l'époque par Patrick BLOCHE, de disposer d'une enveloppe spécifique ayant pour objectif de soutenir les associations culturelles locales.

Avec cette délibération, nous voulons soutenir six associations locales qui animent la vie artistique et culturelle de nos quartiers. L'enveloppe globale est de 12 000 euros. Les subventions attribuées sont les suivantes :

- association Publics et Compagnies (2000 €)
- association Carillon (3500 €)
- association Les Compagnons de l'Impromptu (1500 €)
- association Atelier Bo Halbirk (1500 €)
- association Poudre de Sourire (2000 €)
- association Les Ami-e-s de Violette and Co (1500 €) »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Alexandre VISCONTINI. »

M. VISCONTINI: « Merci. À l'occasion du vote de cette délibération, je souhaitais d'abord féliciter les associations que nous soutenons financièrement ici, pour leurs activités dans l'arrondissement en faveur de la culture et du développement artistique.

Néanmoins, le processus d'attribution de ces subventions pourrait, selon nous, être largement amélioré, comme j'avais pu l'exprimer lors de la séance du 21 juillet du Conseil d'arrondissement, à propos des subventions aux associations de la Politique de la ville. En effet, des associations qui œuvrent dans l'arrondissement ont encore trop peu connaissance des processus d'appels à projets ou des modalités requises pour solliciter des subventions, en particulier ce type de subvention. Nous proposons que ce processus d'attribution soit un petit plus transparent, mais surtout qu'il fasse l'objet d'une large communication dans l'arrondissement pour que tous les acteurs concernés puissent y répondre.

Par ailleurs, la situation actuelle de confinement est vraiment difficile pour les petites associations culturelles qui ne vivent souvent que des cotisations de leurs adhérents quand elles n'ont pas de subventions publiques. Les conditions du confinement ne permettent pas vraiment de maintenir le nombre d'adhérents et les associations s'essoufflent souvent faute d'activité. Nous aimerions donc proposer que ces associations puissent bénéficier d'une aide ponctuelle d'urgence, financière ou matérielle, pour faire face à la crise sanitaire et économique, parce que nous croyons que le développement de l'art et de la culture dans notre arrondissement passe aussi par le soutien à ces petites associations. »

M. le Maire: « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Mme Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ: « Merci beaucoup pour toutes ces propositions. Nous allons les étudier, notamment la question de la communication. Pourquoi nous avons choisi d'attribuer des subventions à ces associations? Cette année, vous avez raison, les acteurs culturels et les associations, en particulier les petites associations, ont beaucoup souffert en raison de la crise sanitaire. Pour nous, il a donc été essentiel d'essayer d'aider au maximum toutes ces structures (théâtres, librairies, écoles de musique, associations, ateliers). C'est pourquoi nous avons décidé d'orienter cette enveloppe vers ces associations et structures. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

ATTRACTIVITE ET EMPLOI

2020 DAE 166 - Subventions (42.000 euros) à 14 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ: « Merci M. le Maire. La crise du coronavirus a lourdement pénalisé non seulement les associations, mais aussi les entreprises. Les associations professionnelles font donc un travail de fond très important pour proposer des évènements qui sont autant d'occasions de rencontrer un public amateur et consommateur. C'est pourquoi il a été jugé pertinent de soutenir ces associations, en leur attribuant un complément de subvention exceptionnel au titre de 2020. Dans ce contexte, il vous est proposé de soutenir ces associations du 11° arrondissement ou menant des projets dans l'arrondissement :

- association des Artistes et Artisans d'Art du 11^e arrondissement ou 4A (1.000 €). Je me permets de saluer Mme Anne Brandy qui réalise un travail exceptionnel dans cette période si particulière.
- association Artisans de Belleville (1.000 €)
- association Ateliers Cour de l'Industrie (3.000 €)
- association D'un Bijou à l'Autre (5.000 €)
- association Terramicales (2.500 €)
- association PAGE(S) (2.000 €)
- Agence pour la Promotion de la Création Industrielle (APCI) (5.000 euros).

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL: « Merci M. le Maire. En cette période très inquiétante pour les artisans et les artistes, le groupe Écologiste votera évidemment pour cette délibération qui a pour objectif de soutenir les collectifs d'artistes et d'artisans dans les domaines du design, de la mode et des métiers d'art. Même si nous pouvons aussi regretter que les montants pour chacune des associations soient faibles.

Je veux tout particulièrement mentionner l'association des Artisans de Belleville, créée en 2018, qui recevra une subvention de 1000 euros. Cette association a organisé récemment, les 17 et 18 octobre, les portes ouvertes des ateliers d'artisans, et a proposé des rencontres, des débats et des ateliers. J'ai d'ailleurs participé à l'un des débats, particulièrement stimulant. Cette association regroupe les artisans des quartiers de Belleville (20°, 10° et 19°) et j'étais surprise qu'aucun artisan du 11° ne figure sur leur dépliant. Je propose donc de rencontrer très prochainement, avec Emma RAFOWICZ,

cette association pour que les artisans de Belleville côté 11^e soient parties prenantes de cette belle initiative de coordination des artisans de Belleville l'année prochaine. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Mme Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « Chère Joëlle, je te remercie de cette proposition que j'accepte avec plaisir. Il est en effet important de faire en sorte que ces ateliers d'artisans puissent aussi être connus et être visités de notre côté de Belleville. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Passons au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci pour eux. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2020 DAE 217 - Plan de relance ESS - Subventions d'investissement (46.000 euros), subventions de fonctionnement (1.32.500 euros) et conventions avec 27 organismes de l'ESS

M. le Maire : « Mme Dominique KIELEMOËS va nous présenter la délibération. »

Mme KIELEMOËS: « Merci M. le Maire. Dans cette délibération, il s'agit d'accorder des subventions d'investissement (46.000 euros) et des subventions de fonctionnement (1.32.500 euros) dans le cadre du plan de relance de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Nous avons déjà beaucoup parlé de l'ESS au dernier conseil municipal, et aussi lors du premier confinement puisque de nombreuses associations et de petites sociétés avaient joué un rôle primordial dans cette crise. Il est inutile de vous rappeler que l'ESS va encore avoir un grand rôle à jouer actuellement et dans les semaines qui viennent.

Onze associations sont concernées dans le 11^e arrondissement :

- Altermundi (subvention de fonctionnement de 60.000 €). Je pense que les gens connaissent la boutique située 41 rue du Chemin Vert. Ils possèdent huit magasins dans Paris. Cette subvention sert à compenser les pertes d'exploitation liées au confinement.
- Astrolabe Conseil (subvention de fonctionnement de 10.000 €). Il s'agit également d'une subvention pour pallier les problèmes de trésorerie dus au confinement. Astrolabe agit dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et de la formation. Ils ont joué un rôle important lors du premier confinement.
- La Table de Cana (subvention de fonctionnement de 40.000 €) a pour objet de réaliser toute activité de restauration et de traiteur dans une perspective d'insertion par l'activité économique.
- la Fondation de l'Armée du Salut Palais de la Femme (subvention de fonctionnement de 5.000 €)
- Désirée (subvention de fonctionnement de 20.000 €) est une structure qui agit dans le domaine des fleurs et qui forme des jeunes fleuristes et des travailleurs horticoles au développement durable (vente de fleurs produites localement), crée un réseau de fleuristes indépendants et crée une bourse de fleurs locales.
- l'association Accorderie du Grand Belleville (subvention de fonctionnement de 2.500 €)
- Rue de l'Echiquier (subvention de fonctionnement de 50.000 €) est une maison d'édition indépendante qui a été très impactée par le confinement et par la fermeture des librairies.

Cette subvention permettra à cette maison d'édition de relancer de nouveaux projets, de financer le travail des auteurs et d'acquérir les droits de livres étrangers.

- Co-Recyclage / Collaborative Recycling (subvention de fonctionnement de 15.000 €) est une structure spécialisée dans le déménagement. L'idée est d'utiliser les objets laissés lors des déménagements pour les recycler ou les réutiliser.
- l'association Emmaüs La Friperie Solidaire (subvention de fonctionnement de 10.000 €)
- l'association La Petite Rockette (subvention de fonctionnement de 45.000 €)
- la **Régie de quartier Fontaine au Roi** (subvention en investissement de 8.000 €)
- l'association **Secours Emploi** (subvention de fonctionnement de 50.000 €)

Je vous demande de bien vouloir voter cette délibération. »

M. le Maire: « Merci. M. Alexandre VICONTINI s'est inscrit. »

M. VISCONTINI: « Merci M. le Maire. Bien entendu, nous soutenons vivement le plan de soutien au développement du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire. Les structures soutenues par ce plan participent de notre vison du développement de l'activité dans notre arrondissement, écologique et solidaire, et on peut en profiter pour saluer le travail de la plupart d'entre elles.

Le groupe des élus Écologistes s'engage à accompagner ces structures dans leurs activités, en menant des projets ensemble, en favorisant leur mise en relation et en apportant des réponses à leurs interrogations si besoin.

Parmi les structures que nous soutenons aujourd'hui, certaines d'entre elles contribuent aussi au développement de l'économie circulaire. L'économie circulaire favorise de nouvelles formes de production et de consommation, plus soucieuses des ressources et répondant aussi au défi climatique environnemental. J'en profite pour rappeler que la Ville de Paris s'est engagée dès 2015 dans une trajectoire « Zéro déchet » et a adopté en 2017 son premier Plan Économie Circulaire. J'ai l'honneur de porter cette délégation dans le 11^e arrondissement et l'un des grands objectifs de ma feuille de route visera à mieux structurer et valoriser ce secteur pour mieux le développer. Donc je donne rendez-vous à tous ces acteurs pour travailler ensemble dans le cadre d'un réseau des acteurs de l'économie circulaire. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN: « Merci M. le Maire. Cette délibération qui nous est soumise est assez hétéroclite et agrège des organismes de l'Économie Sociale et Solidaire très différents par leurs activités, leurs structures et les montants des subventions proposées. La plupart de ces organismes effectuent de réelles missions d'intérêt général, à la fois appréciables et appréciés, et nous les soutiendrons.

Néanmoins, la subvention de 50.000 euros proposée pour la maison d'édition Rue de l'Echiquier nous pose un certain nombre de problèmes. D'abord, les aspects financiers nous interpellent. Pour citer la fiche de présentation, l'entreprise a perdu en deux mois et demi l'équivalent de 95 % de son chiffre d'affaires et rencontre des difficultés chroniques à atteindre l'équilibre en dépit d'une phase de croissance de 15 à 20 %. Cela pose sérieusement la question de la viabilité de son modèle économique. Peut-être la réflexion serait-elle à mener d'abord à ce niveau-là.

Mais surtout, et c'est là le plus grave, si la ligne éditoriale appartient à 100% et de plein droit à la maison d'édition, nous sommes très mal à l'aise avec la sensation de mélange des genres que cette subvention engendrerait. En effet, il suffit de parcourir le site internet de cet éditeur pour constater

la prédominance de publications très marquées à gauche de l'échiquier politique. La liste des auteurs, elle aussi en accès libre, recense entre autres :

- M. Julien BAYOU, secrétaire national d'Europe Écologie-Les Verts,
- notre collègue David BELLIARD, conseiller de Paris EELV,
- Mme Agnès MICHEL, ancienne cadre nationale EELV,
- M. Christian SAUTTER, adjoint de Bertrand DELANOË jusqu'en 2014,
- Mme Majdouline SBAI, ancienne vice-présidente EELV du Conseil Régional des Hauts-de-France,
- M. Nicolas THIERRY, vice-président EELV du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine.

Il y a lieu de se poser la question du conflit d'intérêt quand la collectivité parisienne cherche à subventionner un organisme visiblement si proche d'un parti politique « partie prenante de la gouvernance » de cette même collectivité. Je cite M. BELLIARD dans l'article du Parisien du 2 juin 2020. Selon la délibération qui nous est proposée, l'éditeur du, je cite à nouveau, « manifeste du candidat écologiste à la Mairie de Paris en 2020 » recevrait 50.000 euros de cette même Mairie de Paris dont ledit candidat est devenu adjoint à la Maire. Ce n'est ni sérieux, ni raisonnable. Est-ce cela l'esprit de la majorité ?

Tout comme le reste des Français, les Parisiens en ont assez de ces impressions de collusions entre l'utilisation de l'argent public et les intérêts partisans. Tout comme eux, nous pensons que les pouvoirs publics et leurs élus doivent se montrer exemplaires et éviter les situations où l'on pourrait légitimement se poser la question de l'intérêt partisan contre l'intérêt général comme c'est le cas ici. Il en va de notre responsabilité collective.

C'est pour ces raisons que nous demanderons un vote séparé sur la subvention de 50.000 euros à destination de la SAS Rue de l'Échiquier, où notre groupe votera contre. Et nous appelons la majorité à prendre une position responsable en faisant de même. En revanche, nous voterons pour les autres subventions. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Mme Dominique KIELEMOËS ? »

Mme KIELEMOËS: « J'avoue que je n'ai pas regardé en détail les activités de cette édition et les auteurs qu'elle éditait. Au début de votre intervention, j'ai eu peur que vous remettiez en cause la culture. Tous les gens que vous avez cités ont en effet écrit des livres, qui ne contiennent aucun élément qui serait en contradiction avec nos valeurs et nos principes. Mais je vais regarder cela de plus près et je ferai remonter vos remarques au cabinet de M. Florentin LETISSIER, Adjoint à la Maire de Paris en charge de l'économie sociale et solidaire. »

M. le Maire: « Je retiens de la liste impressionnante des auteurs que vous avez citée, des personnalités de premier rang et je trouve qu'il est heureux que nous puissions soutenir une maison d'édition indépendante qui permet l'exercice de la liberté d'expression. Dans cette liste, j'ai entendu certains noms qui ne sont pas connus pour être proche d'Europe Écologie-Les Verts, que vous avez plus particulièrement ciblé. Je ne me souviens pas que M. Christian SAUTTER était particulièrement sensible aux thèses d'EELV par exemple, mais chacun peut évoluer, il a peut-être fait sa mutation écologique sans que je le sache.

Notre Ville a su démontrer par le passé qu'elle savait soutenir tous les défenseurs de la liberté d'expression, et cette maison d'édition en fait partie. C'est la raison pour laquelle nous proposons cette subvention. Je vous propose de passer au vote. Comme précédemment, les votes disjoints ne sont pas possibles sur les délibérations soumises pour avis.

Qui est contre ? Les élus du groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Merci beaucoup. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

<u>2020 DAE 245 - Subventions (78.000 euros) à 9 projets d'économie solidaire et de consommation responsable</u>

M. le Maire : « Mme Dominique KIELEMOËS va présenter la délibération. Mme Bénédicte DAGEVILLE interviendra. »

Mme KIELEMOËS: « Il s'agit encore d'une attribution de subventions de fonctionnement à des projets d'économie sociale et solidaire et de consommation responsable. Le projet qui nous concerne est mené par Paris Good Fashion, domicilié au 163 rue de Charonne.

L'association a pour but d'accompagner le secteur de la mode, les petits acteurs, les grandes maisons et les grandes marques, à s'engager pour transformer leurs modes de production et de distribution vers des pratiques d'économie solidaire et circulaire. Paris Good Fashion a su fédérer aujourd'hui les principales marques et groupes de mode française, avec pour seul objectif de les amener à inclure du changement dans leurs pratiques. Concrètement, elle est très engagée dans le référencement des petites structures de la mode durable à travers une cartographie, la structuration de filières textile locales et durables, le plaidoyer ou encore l'éco-responsabilité des défilés sur l'espace public que nous travaillons au sein de la Ville avec le Secrétariat Général.

Paris Good Fashion obtient une subvention pour la deuxième fois. Le montant n'a pas changé, alors que leur budget a augmenté (ils sont passés de 34 à 55 membres). Pour vous rassurer, leur grille d'adhésion est proportionnelle à leur chiffre d'affaires. Leur conseil d'administration est composé de 9 à 15 membres, avec des personnes qui représentent de grands groupes et de plus petites structures.

L'objectif est que Paris reste la capitale de la mode, mais une mode durable, et qu'elle soit en 2024 l'une des vitrines de la transition écologique. »

M. le Maire : « Merci. Mme Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE: « Merci pour ces précisions. De fait, « la mode est une forme de laideur, si intolérable qu'il faut en changer tous les six mois ». C'est la définition que faisait Oscar Wilde de la « fast fashion » déjà à son époque. Maintenant on avance à un rythme un peu plus rapide que six mois, mais c'est bien le cas. Donc il s'agit de faire redescendre les problématiques écologiques et de développement durable dans le secteur de la mode, et c'est ce que voudrait faire l'association que vous nous proposez de subventionner, Paris Good Fashion (quand on parle de mode, la langue française est apparemment insuffisante et il faut recourir à des anglicismes).

Cette délibération a évidemment éveillé l'attention des élus Communistes que nous sommes, puisque appartiennent à cette association de grands groupes comme Monoprix ou LVMH. Comment envisager une mode durable avec ceux qui détournent le bien commun avec parfois des pratiques d'optimisation fiscale qui peuvent être contestables ? Est-ce vraiment le rôle de la Ville de

Paris de distribuer de l'argent public pour ce type d'action? Une action qui relève de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, et ce alors même que certaines de ces entreprises cherchent à se soustraire à leurs obligations publiques en termes d'impôts avec des pratiques d'optimisation fiscale qui sont assez connues, et que d'autres ont pour stratégie commerciale celle de la consommation, voire de l'hyper-consommation ou de la super-consommation, en faisant ouvrir leurs enseignes le dimanche dès que cela est possible.

À la lecture de cette délibération, nous avions donc un soupçon de « greenwashing » (puisque les anglicismes sont bienvenus, je continue). Nous avons demandé des précisions et je vous remercie pour le travail qui a pu être fait en amont de ce Conseil. Les éléments que vous nous avez apportés nous permettent d'avoir une position plus nuancée sur le travail de cette association. De fait, quand on regarde un peu dans le détail, la gouvernance semble assez équilibrée entre petits acteurs et grosses entreprises. Il y a un lien avec les Ateliers de Paris qui travaillent en collaboration avec cette association, qui font un travail très important sur le « Fabriquer à Paris ». Je salue notamment Françoise Seince, directrice des Ateliers de Paris, qui fait un travail remarquable sur le sujet.

Certains objectifs sont louables et semblent aller un peu au-delà du « greenwashing » que l'on peut habituellement apercevoir. Par exemple, leur objectif de passer à une laine produite sur le sol français semble s'attaquer à la racine du mal.

Aussi, à la lueur de tous ces éléments, nous nous adoucissons. Cette nuance à la situation fait que nous ne voterons pas contre cette délibération, mais nous émettons néanmoins une réserve sur le montant conséquent de la subvention. Il y a beaucoup d'associations de lutte contre les violences faites aux femmes qui aimeraient avoir des subventions à cette hauteur. Je n'oppose pas les projets, mais puisque nous parlons de mode, j'en profite pour venir sur ce sujet et dire que la question de la mode durable mériterait aussi d'ouvrir la réflexion et le raisonnement à ce que la mode induit sur la vision que nous avons du corps des femmes et de la représentation des genres.

Nous émettons donc une réserve sur cette délibération. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci pour cette présentation haletante de votre évolution. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Mme KIELEMOËS pour une réponse. »

Mme KIELEMOËS: « Merci beaucoup pour votre adoucissement. Par rapport au fonctionnement d'une structure qui regroupe 55 petites et grosses structures, et quand on connaît le poids économique de la mode et de la « Fashion Week » à Paris, je ne pense pas que ce ne sont 15 000 euros d'argent public qui sont perdus. »

M. le Maire : « Tout à fait. Les combats que vous menez nous rassemblent. J'ajouterai que sans cette initiative de la Ville, le secteur économique continuerait sans dévier de sa trajectoire. Et c'est ce genre de petit grain de sable qui pourrait permettre de changer un peu la donne. C'est en tout cas le vœu que nous formulons à travers cette délibération.

Qui s'abstient ? Les élus du groupe Communiste et Citoyen. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Je vous remercie ».

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTE

<u>2020 DASES 245 - Subventions (167.934 euros) et avenants relatifs au fonctionnement de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en direction de personnes sans-abri</u>

M. le Maire : « M. Sofiane KADDOUR-BEY va nous présenter la délibération. »

M. KADDOUR-BEY: « Merci M. le Maire, chers collègues. Il s'agit d'une délibération qui vise à attribuer des subventions pour le fonctionnement de maraudes à compétences interdisciplinaires en direction des personnes sans abri. Même si le travail des maraudes pourra être évoqué sur d'autres points à l'ordre du jour de ce Conseil, je profite de cette délibération pour d'ores et déjà rendre un hommage appuyé au travail que les maraudes mènent, en permanence mais particulièrement en ce moment car elles sont en première ligne pour aider les personnes à la rue, créer du lien social et surtout le maintenir, ce qui est très difficile dans la période que nous vivons.

Lors du précédent Conseil, nous avons déjà eu l'occasion de voter une subvention de fonctionnement pour les maraudes. Celle-ci est plus spécifique parce qu'elle vise les interventions dans les gares parisiennes. Vous savez qu'il y a un public particulièrement touché par l'exclusion dans les gares, avec des troubles notamment psychiques et des additions assez fortes.

Cette subvention est notamment accordée à l'association Charonne-Oppélia, qui intervient dans les gares du sud de la capitale (Austerlitz, Gare de Lyon, Montparnasse). Elle a démarré en 2018. Ce travail de déploiement de maraudes interdisciplinaires d'intervention psychosociale découle des engagements du Pacte de lutte contre la grande exclusion, qui a été la grande cause de la précédente mandature et qui se poursuivra avec la présente mandature.

L'ensemble des gares parisiennes sont couvertes. Les maraudes ont rencontré toutes les personnes relevant du public cible et assurent actuellement le suivi régulier de 93 personnes en situation d'extrême exclusion. Les compétences interdisciplinaires ont permis des prises en charge adaptées, aboutissant à des changements effectifs pour certaines d'entre elles, tant sur l'hébergement que sur l'accès aux Lits Halte Soins Santé, l'entrée en sevrage d'alcool et l'aide au retour dans leur bassin de vie.

Au regard de l'intérêt social évident de l'action des maraudes dotées des compétences interdisciplinaires et des engagements de la collectivité parisienne pour lutter contre la grande exclusion, il est proposé d'accorder au titre de 2020 une subvention de fonctionnement de 57 912 euros à l'association Charonne-Oppélia pour ses maraudes interdisciplinaires d'intervention psychosociale dans les gares du sud de Paris. Je vous remercie. »

M. le Maire: « Merci. M. Alexandre VISCONTINI. »

M. VISCONTINI: « Merci. Nous soutenons bien évidemment cette délibération et nous saluons le travail de cette maraude. Mais cette délibération vient nous rappeler, comme je l'indiquais précédemment, que de trop nombreuses personnes vivent encore à la rue dans notre arrondissement.

Pour mieux les accompagner vers le logement et apporter des réponses adaptées - puisque c'est l'objectif – la première étape est d'abord de mieux les connaître. C'est l'un des objectifs de la Nuit de la Solidarité, organisée depuis maintenant trois ans à Paris. La dernière a eu lieu en février dernier et les résultats ne sont pas encore connus. Donc savez-vous quand les résultats seront connus ? Le décompte de 2019 a dénombré plus de 3 600 personnes à la rue dans Paris, dont 176 dans le 11^e arrondissement.

Au-delà de ce décompte, ce qui importe, ce sont les actions que l'on met en place après avoir dénombré les personnes et après avoir mieux connu leur situation.

Merci Sofiane d'avoir rappelé le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, qui a été adopté en 2015 et qui arrive à échéance. Pour les six ans à venir, nous appelons de nos vœux une démarche encore plus ambitieuse, qui favorise la démarche du « Logement d'abord », et particulièrement dans notre arrondissement parce que nous sommes convaincus que nous pouvons collectivement apporter une réponse aux 176 personnes qui ont été dénombrées dans la rue en 2019. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Peut-être Sofiane KADDOUR-BEY pour réagir ? »

M. KADDOUR-BEY: « Merci Alexandre VISCONTINI pour cette intervention qui a permis d'évoquer le travail des maraudes tôt dans le Conseil. S'agissant de la Nuit de la Solidarité, les trois précédentes éditions ont rencontré une très forte adhésion des Parisiens. Cette initiative est tout à l'honneur de la Ville de Paris. L'État vient de dire qu'il allait élargir cette initiative sur tout le territoire, ce qui montre son intérêt. Évidemment, le recensement ne suffit pas. On peut toujours discuter des chiffres; on pense d'ailleurs qu'il y a plus que 176 personnes à la rue dans notre arrondissement. Le bilan est en cours.

Compte tenu du contexte, il est question de revoir le calendrier de la Nuit de la Solidarité. Il se peut qu'elle se tienne à une autre saison car il est important aussi de décompter les personnes à la rue pas seulement en hiver. Faire un décompte au début de l'été fait partie des objectifs de la Mairie pour les années à venir. J'aurais l'occasion d'évoquer le sujet d'autres points de l'ordre du jour. »

M. le Maire : « Tout à fait. Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

DEMOCRATIE, CITOYEN·NE·S ET TERRITOIRES

2020 DDCT 50 - Subventions (20.000 euros) à 8 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens

M. le Maire : « M. Jean-Pierre CORSIA a la parole. »

M. CORSIA: « Depuis la loi de février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale, la création de conseils citoyens est obligatoire dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville. Comme vous le savez certainement, le conseil citoyen est composé d'un collège d'associations et d'acteurs locaux, et d'un collège d'habitants.

Ces conseils citoyens sont un levier important pour favoriser la participation des habitants et des acteurs locaux aux politiques conduites dans les quartiers populaires. Ils visent à garantir la place des habitants dans les décisions qui les touchent, notamment à travers leur participation aux instances de pilotage, mais aussi à favoriser l'expertise partagée, à conforter les dynamiques citoyennes existantes et à créer un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

Les huit conseils citoyens parisiens ont déjà pu, depuis leur mise en place en 2016, prendre une part active aux comités de pilotage locaux et parisiens, rencontrer des partenaires du Contrat de ville et proposer des projets au Budget Participatif.

La présente délibération entend soutenir l'action de ces conseils citoyens grâce au versement d'une subvention, leur permettant notamment de mieux communiquer auprès des habitants et de favoriser le lien social. Il vous est proposé d'approuver l'attribution des subventions aux associations auxquelles les conseils citoyens ont choisi de s'adosser pour leur fonctionnement car ils n'ont pas de personnalité morale.

Dans le 11^e arrondissement, l'association Le Picoulet a pour but de gérer la maison de quartier et le centre social afin d'en faire un lieu de solidarité et de culture populaire. À ce titre, elle mène une action sociale globale, ayant pour principe de favoriser la mixité, l'autonomie et la participation des personnes auxquelles elle s'adresse, principalement les habitants du quartier de la Fontaine au Roi.

Dans la continuité de ces actions, le Centre Social Le Picoulet a été choisi par le Conseil Citoyen du 11^e arrondissement pour gérer sa subvention de soutien. Il vous est donc proposé d'attribuer au Picoulet une subvention d'un montant de 2000 euros. »

M. le Maire : « Merci. Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL: « Merci M. le Maire. Comme l'a dit Jean-Pierre CORSIA, le conseil citoyen est une instance de démocratie participative récente, créée lors de la précédente mandature. Il a pour but de valoriser les initiatives citoyennes dans les quartiers populaires, spécifiquement dans les quartiers politique de la ville.

Après quelques années de fonctionnement, il me semble indispensable d'initier un travail de remise à plat pour mesurer et valoriser cette structure qui se juxtapose trop souvent aux conseils de quartier. Je remercie les services de la Mairie du 11^e de m'avoir fait parvenir un bilan des activités menées cette dernière année. Et en tant qu'élue référente de ce conseil de quartier, je pense qu'il est indispensable d'aider à une coordination des instances participatives qui interviennent dans ce quartier spécifique du bas Belleville.

Les envies d'agir sont nombreuses, comme en témoigne le bilan : participation/financement d'une découverte de la langue des signes à l'école de la Présentation, création de la « Rue aux enfants » dans la rue Robert Houdin, participation à la fête de quartier, lancement d'une réflexion sur l'aménagement de l'espace public. Ces projets méritent d'être concertés avec l'ensemble des partenaires si nous ne voulons pas créer des rivalités et des frustrations.

Je propose donc que le conseil citoyen soit régulièrement associé et invité à se joindre à la réflexion menée en ce début de mandature sur les instances de démocratie participative, tout particulièrement dans ce quartier du bas Belleville. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. M. CORSIA ? »

M. CORSIA: « Juste pour conforter ce qui vient d'être dit. Le conseil citoyen est l'une des instances de démocratie participative et il est évident qu'il faut créer du lien entre toutes les instances. On commence à y travailler. Toutes ces instances se concertent et travaillent ensemble. Ceci dit, le conseil citoyen est une instance encore plus citoyenne que les conseils de quartier puisqu'il a pour vocation à être complètement autonome et indépendant des pouvoirs locaux.

Néanmoins, les habitants interviennent énormément sur leur quartier. Vous avez cité de nombreuses initiatives ; il y a également un projet en cours de cuisine partagée pour permettre aux habitants qui vivent dans les hôtels de pouvoir faire la cuisine, pour faire un atelier de cuisine pour une formation de découverte des métiers, et pour avoir un lieu de vie et d'activités dans le quartier. Cette cuisine partagée pourrait être abritée dans les locaux du Centre d'Action Sociale. C'est un projet qui avance, qu'on soutient et qu'on accompagne.

À ce titre, nous allons faire tous ces efforts pour que cette instance de démocratie participative intervienne au sein des autres instances et en particulier les conseils de quartier. »

M. le Maire : « Merci. Je vous propose de voter. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DELIBERATION SANS INTERVENTIONS

M. le Maire : « Nous procédons au vote global sur l'ensemble des délibérations sans inscriptions :

- 11202031 Choix de la gestion déléguée pour le centre d'animation Victor Gelez (11e) et autorisation à M. le Maire du 11e arrondissement de demander à Mme la Maire de Paris de retenir le marché public de services comme mode de gestion pour cet équipement
- 2020 DASCO 39 Subventions (14.350 euros) à 41 collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de l'«Action Collégiens»
- **2020 DASCO 129** Collèges publics parisiens et lycées municipaux Dotations de fonctionnement (156.424 euros), plan de prévention des inaptitudes (720.163 euros), subventions pour travaux (245.566 euros)
- **2020 DFPE 91** Subventions (4.634.500 euros), avenants n°4, n°3, n°2, n°1 et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Crescendo pour ses 20 établissements d'accueil de la petite enfance
- **2020 DFPE 104** Subventions (6.179.470 euros) et avenants n° 1, n° 4 et convention avec l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance
- 2020 DFPE 110 Subventions (2.142.300 €) à 17 associations pour la gestion de 26 lieux d'accueils enfants parents à Paris et participation au financement des 7 LAEP des centres sociaux de la CAF
- **2020 DFPE 143** Subvention (79.092 euros) et avenant n°4 à l'association Haut Comme 3 Pommes (11e) pour la halte-garderie (11e)
- 2020 DFPE 155 Subvention (54.125 euros), avenant n°4 à l'association Petit Concept (11e) pour la crèche collective (11e)
- **2020 DFPE 158** Subventions (2.582.568 euros) et avenants n°4 avec la Fondation Léopold Bellan (8e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance
- 2020 DLH 118 Réalisation au 59 rue de la Fontaine au Roi (11e) et 106 rue Castagnary (15e) d'un programme de rénovation de 4 logements sociaux par SNL
- 2020 DAC 183 Signature d'un contrat cession de droits d'auteur pour l'œuvre « La toilette de la Tour Eiffel » de Gérald Bloncourt au bénéfice de la Ville de Paris

M. le Maire : « J'indique qu'il s'agit du choix des habitants, suite à un vote en ligne parmi différentes œuvres de Gérald Bloncourt sélectionnées par sa veuve. L'œuvre sera affichée sur un mur du jardin Truillot. »

- 2020 DAC 330 Subventions (50.614 euros) et conventions avec 8 écoles de musique associatives dans le cadre du projet du budget participatif « Musique pour tous »
- 2020 DAC 629 Subvention (2.000 euros) à la SCOP ACP La Manufacture Chanson au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers populaires de la Politique de la ville
- 2020 DJS 143 Subventions (100.000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, Paris 2024 et 14 associations dans le cadre du dispositif « Paris Sportives »
- 2020 DPE 13 Dévoiement du réseau d'égout dans le cadre du prolongement de la ligne 11 du métro avenant à la convention avec RATP
- 2020 DAE 225 Subventions (270.000 euros) et conventions avec 9 nouvelles structures d'insertion par l'activité économique
- 2020 DAE 267 Subvention (30.000 euros) à l'association Fontaine O Livres
- 2020 DDCT 76 Subventions (178.942 euros) à 11 associations situées en quartiers populaires et avenants à des conventions
- **2020 DDCT 77** Subventions à 60 associations pour le financement de 64 projets dans les quartiers populaires (appel à projets Politique de la ville 3e enveloppe) et conventions
- **2020 DDCT 79** Subventions (47.500 euros) à 10 associations dans le cadre d'actions en faveur des jeunes des quartiers populaires
- **2020 DDCT 80** Subventions (271.992 euros) à 45 associations pour le financement de 59 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens
- **2020 DDCT 85** Subventions (12.500 euros) à 2 réseaux de soutien aux familles monoparentales dans les quartiers populaires (11e et 20e arrondissements)

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

<u>V11202024 - Vœu relatif aux hôtels meublés du 148 rue du Chemin Vert et du 3 rue du</u> Général Blaise

M. le Maire : « Il nous reste quelques vœux et questions orales. Je donne la parole à M. Sofiane KADDOUR-BEY pour présenter le premier vœu. »

M. KADDOUR-BEY: « Merci M. le Maire, chers collègues. Ce vœu s'inscrit dans le prolongement du vœu de la majorité relatif aux familles hébergées à l'hôtel, adopté lors du dernier conseil d'arrondissement suite à l'incendie survenu dans l'hôtel Rhétia de la rue du Général Blaise.

La Mairie du 11^e arrondissement travaille, en lien avec le Samu social, à l'amélioration des conditions de vie et d'accueil des familles à l'hôtel. Mais nous savons toutes et tous que nous devons œuvrer à permettre à ces familles d'accéder à un logement pérenne. Or, l'État a recours massivement, à des

coûts prohibitifs, à des hôtels meublés pour l'hébergement d'urgence. Dans ce cadre, les propriétaires et les gérants de ces hôtels font des profits indécents, alors même que la plupart de ces hôtels sont marqués par une importante vétusté et un non-respect des normes de sécurité.

En conséquence, compte-tenu de la modification prochaine du PLU de Paris, ce vœu de la majorité municipale demande que la Ville de Paris se rapproche des propriétaires de ces hôtels afin d'étudier les conditions d'une vente au profit de la Ville, et que le Conseil de Paris modifie le PLU de façon à ce que ces parcelles soient notées comme réserve de logement social. Je vous remercie. »

M. le Maire : « M. Patrick BLOCHE vous répond. »

M. BLOCHE: « Tout a été dit dans les considérants et dans les attendus, donc faisons simple et rapide: avis favorable. »

M. le Maire : « Merci pour ce sens de la synthèse. Je pense qu'on aura bientôt fini si tout se passe à ce rythme ! M. Alexandre VISCONTINI a demandé la parole. »

M. VISCONTINI : « Je tenais à remercier Sofiane KADDOUR-BEY et le groupe Communiste et Citoyen pour avoir déposé ce vœu qui s'inscrit dans la suite de celui que nous avions adopté en septembre.

Je tenais quand même à avoir des pensées pour les familles de l'hôtel Rhétia, dont la situation reste difficile. J'ai fait plusieurs interventions ce soir pour dire qu'on ne peut pas continuer à vivre éternellement dans des hôtels meublés. Je pense que mon avis est partagé par tout le monde. Il faut mettre en place un accompagnement renforcé, coordonné, interdisciplinaire... bref, tout ce qu'on avait dit dans le vœu de septembre, pour que les personnes puissent accéder à leurs droits et au logement le plus rapidement possible.

Encore une fois, merci pour ce vœu et l'ensemble des démarches qui sont faites. Mais je tenais quand même à appeler l'attention du Conseil sur la situation de ces familles qui est loin d'être réglée. Donc nous soutenons ce vœu. »

M. le Maire : « Merci. Mme Nelly GARNIER. »

Mme GARNIER: « Vous allez voir que j'ai le sens de la synthèse aussi, car vous connaissez notre position sur le sujet. En effet, même si nous faisons le même constat que vous sur l'état très dégradé de ce type d'hôtel meublé et les profits indécents que font les propriétaires, ce vœu ne comporte aucune précision quant aux opérations de logements concernées, et notamment l'équilibre de leurs programmations à l'égard des classes moyennes dans ce type d'ensemble.

Donc voter ce vœu reviendrait à vous donner un blanc-seing pour une politique de logement social qui aujourd'hui ne tend pas vers un objectif d'équilibre social au sein des programmes qui sont défendus par votre majorité. Sans m'étendre davantage, c'est pourquoi nous voterons contre. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas de demandes d'intervention. M. Patrick BLOCHE va répondre. »

M. BLOCHE: « Vous allez vite en besogne, Nelly GARNIER. C'est un vœu déposé par les élus Communistes demandant qu'on se rapproche des propriétaires de ces deux hôtels pour voir dans quelles conditions ils sont prêts à les vendre au bénéfice de la Ville. Donc vous ne donnez aucun blanc-seing, puisque inévitablement, si jamais il y a vente et que ces hôtels sont confiés à un bailleur

social pour leur rénovation, nous serons amenés à nous prononcer sur le programme de logements sociaux.

Ce n'est qu'un vœu, ce ne sont que des prémices. Et si jamais cela va jusqu'au bout, notre Conseil se ressaisira à de multiples reprises. D'ailleurs, si ce vœu aboutit, ce sera M. TIBERTI qui vous répondra la prochaine fois pour vous donner le programme qu'il a prévu à cette adresse. Donc vous ne donnez aucun blanc-seing ici. »

M. le Maire : « J'ajoute que le groupe Communiste aurait pu rédiger, avec les mêmes considérants, un vœu qui demande à la Ville de Paris de mettre en œuvre une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique de ces immeubles en vue de les acquérir. On l'a déjà fait avant sur des immeubles insalubres ou gérés par des marchands de sommeil. Vous voyez, il s'agit d'une position qui est plus que raisonnable et qui maintiendra une destination sociale à des immeubles qui, de fait, en ont déjà une.

Je pense que tous les arguments ont été donnés. Nous passons au vote. »

Le Conseil du 11e arrondissement,

Considérant la modification prochaine du PLU de Paris ;

Considérant le nombre très important de familles demandant à accéder au logement social dans notre arrondissement, près de 9500 ;

Considérant le recours massif par l'État à des hôtels meublés pour l'hébergement d'urgence ;

Considérant l'état très dégradé de nombre de ces hôtels et les coûts prohibitifs dépensés par les services de l'État pour payer des chambres d'hôtel :

Considérant les profits indécents que font les propriétaires et les gérants de ces hôtels en faisant payer très cher à l'État des chambres qui ne sont pas entretenues ;

Considérant que la plupart de ces hôtels sont marqués par une importante vétusté et un non-respect des normes de sécurité, notamment celui de la rue du Général Blaise ravagé récemment par un incendie ;

Sur proposition des élu·e·s des groupes Communiste et Citoyen, Paris 11 en commun : socialistes, écologistes et apparentés, et Groupe Écologiste du 11e;

EMET LE VŒU:

- que la Ville de Paris se rapproche des propriétaires de ces hôtels afin d'étudier les conditions d'une vente au profit de la Ville;
- que le Conseil de Paris modifie le PLU de façon à ce que ces parcelles soient notées comme réserve de logement social.

M. le Maire : « Qui est contre ? Les élus du groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est adopté.

Le vœu est adopté à la majorité.

<u>V11202025 - Vœu relatif à la situation des clubs sportifs et aux mesures à envisager pour soutenir leur activité et la continuité de la pratique sportive pour l'ensemble de leurs adhérent.e.s</u>

M. le Maire: « Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Je vais dire quelques mots sur le mouvement sportif car sa situation est dramatique. Nous avons tous en tête les données du problème : le confinement, tel qu'il a été mis en œuvre par le gouvernement, interrompt toutes les pratiques sportives. Nous vivons déjà le deuxième confinement donc les recettes des clubs sportifs sont en chute libre car l'argent n'entre plus, il n'y a plus d'inscriptions, et beaucoup de familles sont amenées à demander le remboursement des inscriptions.

C'est l'ensemble du mouvement sportif qui est mis en danger par la situation actuelle. On voit bien à quel point le gouvernement est beaucoup plus prompt à soutenir des grands groupes du CAC 40 à coups de dizaines de milliards d'euros, plutôt que le mouvement sportif, ce mariage intense d'associations sportives portées par des bénévoles qui font un travail essentiel pour que le sport soit une pratique pour toutes et tous. C'est une mission sociale et sanitaire très importante et ce mouvement sportif est en grande difficulté.

Je reviens sur les groupes du CAC 40 : voilà des gens qui nous expliquent à longueur de temps qu'ils n'ont aucun compte à rendre à la société et qu'ils n'ont de comptes à rendre qu'à leurs actionnaires. Ces actionnaires justifient les dividendes monstrueux qu'ils reçoivent année après année au nom du risque qu'ils assument dans la compétition économique internationale. Et au moment où ce risque se réalise, il n'y a plus personne. Ils vont au guichet de l'État pour réclamer des milliards d'euros, ce qu'ils obtiennent.

Dans le même temps, des milliers de bénévoles font vivre des clubs tous les jours, pour l'amour du sport, pour le bien-être de tous, pour le vivre ensemble. On pourrait passer des heures à dire à quel point tout cela est essentiel. Et il n'y a rien.

Le vœu vise à alerter sur cette situation et vise à faire que la Ville de Paris, avec les moyens qu'elle possède, soit en mesure de rattraper les « trous dans la raquette » de l'État, qui sont de plus en plus gros dès qu'il s'agit des faibles, ce qui est bien évidemment dommage. »

M. le Maire : « Merci. Il ne vous aura pas échappé qu'un vœu alternatif a été déposé sur table. Je vais donc donner la parole à M. Luc LEBON. »

M. LEBON: « Il s'agit en fait d'une proposition commune du premier. Le message que porte ce vœu est effectivement primordial et il nous semble essentiel de souligner l'importance des associations sportives pour le lien social. Comme pour beaucoup d'autres activités, ces associations sont victimes de cette crise.

À l'issue du premier confinement, tous les clubs et les associations sportives se sont pleinement engagés à respecter strictement les protocoles sanitaires pour reprendre leurs activités. Pour préparer la rentrée, la Ville avait pris attache de la Ministre des sports pour essayer d'élaborer ensemble des protocoles sanitaires qui permettaient d'assurer le travail sur la durée. On n'a jamais eu de réponse de la part du Ministère. Du coup, les arrêtés préfectoraux ont rapidement stoppé les activités fin septembre et début octobre : les salles de sports ont été fermées, l'utilisation des gymnases et des piscines a été très restreinte.

Tout s'est quasiment arrêté avec ce second confinement. Cela engendre des « stop and go » qui sont très difficiles à gérer. Adrien TIBERTI l'a souligné, beaucoup de ces structures vivent d'un investissement très important des bénévoles, qui sont essentiels pour la pratique de millions de Français et de nombreux Parisiens. Je trouve qu'il est essentiel de les encourager pour qu'ils ne baissent pas les bras. Ce serait une énorme perte si les activités se réduisaient et si les associations disparaissaient. Merci. »

M. le Maire: « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention? M. Alexandre VISCONTINI. »

M. VISCONTINI: « Merci. J'ai deux observations sur le vœu déposé sur table. D'abord, j'ai une pensée pour les sportifs. On parle beaucoup des structures et on partage bien entendu tout ce qui a été dit sur le nécessaire soutien aux clubs sportifs et aux structures et associations qui font vivre le sport, mais j'aimerais quand même avoir une pensée pour les sportifs eux-mêmes, en particulier les plus jeunes, surtout dans notre arrondissement. Certes, les gymnases sont ouverts pour les activités sportives scolaires dans le cadre du confinement, mais tous les clubs ont fermé leurs portes. Les plus jeunes de notre arrondissement se retrouvent alors sans activité sportive alors que le sport permet souvent de se défouler et de vivre une passion. J'espère donc que les sportifs pourront retrouver les terrains bientôt.

Ensuite, j'avais une proposition relative au deuxième point du vœu déposé sur table, sur les différentes mesures de soutien aux clubs et associations sportives. Je voudrais citer une initiative qui a été prise en octobre par un club du 14^e arrondissement, le Club Athlétique Paris 14, qui a organisé une friperie afin de donner une seconde vie aux équipements sportifs et permettre ainsi aux familles modestes d'en acquérir au moindre frais. Je trouve que nous pourrions collectivement inciter les associations sportives du 11^e arrondissement pour qu'elles préparent pendant ce confinement le recensement de leur matériel sportif et tenues vestimentaires et les accompagner pour organiser des friperies solidaires ou des ressourceries éphémères lors du déconfinement afin de récupérer un certain nombre de financements.

Je ne veux pas que mes propos soient mal pris, ce n'est évidemment pas l'unique solution qui résoudra leur situation financière, mais cela montrerait notre volonté d'agir en leur faveur. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je redonne la parole à Luc LEBON pour répondre. »

M. LEBON: «La Ville a quand même soutenu les associations, elle a maintenu toutes les subventions même quand les actions se sont arrêtées. On ne leur a pas fait payer les redevances d'occupation pendant le confinement quand les équipements n'étaient pas utilisés.

Je voudrais aussi souligner un aspect utile, qui permet de continuer à pratiquer malgré les temps difficiles : notre souhait partagé d'une autre utilisation de l'espace public, notamment pour que les gens y fassent également des activités sportives. Par exemple, on a maintenant le parcours sportif le long des Fermiers Généraux, que beaucoup de gens ont utilisé lors du premier confinement. Dans ces périodes un peu difficiles, c'est une démarche qui permet de maintenir de l'activité sportive.

Je me permets de proposer à nos co-présidents que notre groupe co-signe le nouveau vœu. Merci. »

Mme RAFOWICZ: « Nous sommes d'accord! »

M. le Maire : « Formidable. Il s'agit donc d'un vœu collectif. Nous passons au vote du vœu amendé. »

Mairie du 11^e Paris

Le Conseil du 11e arrondissement,

Considérant la lettre ouverte adressée par le Mouvement sportif français (CNOSF, fédérations nationales...) au président de la République, Emmanuel Macron, au sujet des conséquences pour le sport des mesures de lutte contre le Covid-19;

Considérant les lourdes conséquences de ces mesures sanitaires sur l'activité de nombreux acteurs du mouvement sportif dont la survie est aujourd'hui en péril ;

Considérant que ces acteurs sont indispensables au lien social pour les quartiers, à la santé publique, à l'éducation populaire pour l'émancipation de toutes et tous ;

Considérant les nombreux clubs et associations sportives du 11e arrondissement qui font vivre les quartiers et participent à cette nécessaire cohésion sociale :

Considérant que dans cette épreuve, ils ont pu compter sur le soutien de la Ville de Paris qui a maintenu leurs subventions et les a exonérés de payer les créneaux sportifs qui n'ont pu être utilisés dans les équipements municipaux ;

Considérant qu'au sortir du premier confinement, les clubs et associations sportifs, sous l'égide le cas échéant de leurs fédérations, ont fourni les efforts nécessaires pour respecter le protocole sanitaire mis en place et retrouver une certaine activité;

Considérant que pour anticiper et préparer au mieux la rentrée, la Ville de Paris a interpellé à plusieurs reprises le gouvernement pour actualiser le protocole sanitaire, qui n'a pas donné suite ;

Considérant que le fonctionnement des clubs et associations sportifs s'est trouvé drastiquement ralenti à la suite des arrêtés préfectoraux des 25 septembre et 5 octobre imposant la fermeture des salles de sport et réduisant largement l'accès aux gymnases et aux piscines ;

Considérant que la Ville de Paris a de nouveau interpellé le gouvernement pour autoriser certaines pratiques individuelles, tout en renforçant le protocole sanitaire, qui n'a pas donné suite ;

Considérant que depuis la mise en place du deuxième confinement, les clubs et associations sportifs sont à l'arrêt et que leur activité se limite aux quelques dérogations aménagées par le décret no 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;

Considérant que malgré les annonces de du Premier Ministre proposant 3 milliards d'euros d'aides cumulées, les mesures d'urgence exceptionnelles mises en place par le gouvernement ne permettent pas de couvrir tous les champs du sport, qu'il soit professionnel ou amateur, et d'amortir les premiers effets de la crise ;

Considérant que les clubs et associations sportives déplorent déjà plus d'un quart d'adhésions en moins ;

Considérant que plus de 80% de ces structures, seulement animées par des bénévoles, piliers du sport amateur, restent encore aujourd'hui exclues des dispositifs d'aides prévus au plan de soutien piloté par le Ministère de l'Économie;

Sur proposition des élu·e·s du groupe Communiste et Citoyen, des élu·e·s du groupe Paris 11 en commun : socialistes, écologistes et apparentés, et des élu·e·s du groupe Écologiste du 11e;

EMET LE VŒU:

- que la Maire de Paris interpelle le Premier Ministre ainsi que la Ministre déléguée aux sports, afin que ni les clubs sportifs, ni leurs licencié·e·s ne soient obligé·e·s de subir les conséquences de cette crise sanitaire, avec une vigilance particulière pour que les demandes d'aides de subvention, et d'exonération d'indemnités d'occupation des structures sportives soient prises en compte le plus rapidement possible par l'État en reversant à la Ville de Paris les moyens nécessaires;
- que soit portée une attention toute particulière à la situation des clubs et examinées toutes les mesures de soutien exceptionnel qui pourraient s'avérer nécessaires, en acceptant notamment d'allonger les délais de réception de leurs demandes de subvention et en leur accordant un regard bienveillant.

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11202026 - Vœu relatif à la protection des arbres

M. le Maire : « Mme Chloé SAGASPE présente ce vœu. »

Mme SAGASPE: « Merci M. le Maire, mes chers collègues. Paris est une ville qui est trop grise et minérale, où nous pensons que la nature doit reprendre ses droits. En effet, Paris est en 22^e position du classement des villes européennes les plus arborées, bien loin derrière Francfort, Genève, Turin et même Londres, avec seulement un arbre pour 11 habitants et habitantes, et 8,8 % de surfaces naturelle. Qui plus est, nous vivons dans l'un des arrondissements de Paris les moins dotés en espaces verts et l'un des plus denses de la capitale, avec plus de 40 000 habitants et habitantes au km².

Nous ne pouvons donc plus penser Paris sans penser avant tout à la place de la nature et à celle de l'arbre, qui joue un rôle essentiel et fondamental tant pour la qualité de vie, la préservation de la biodiversité que dans la lutte dans le changement climatique. En effet, l'arbre n'a pas seulement une valeur ornementale : il purifie notre air et a des effets bénéfiques sur notre santé et notre bien-être psychologique. Pour faire face aux pics de chaleur et canicules auxquels nous allons malheureusement être de plus en plus confrontés, l'arbre est donc notre meilleur allié en milieu urbain pour rafraîchir la ville et faire baisser la température ambiante. En effet, on estime qu'un arbre joue le rôle de cinq climatiseurs et qu'il capte jusqu'à 300 kg de CO² par an. En cas de fortes pluies, un arbre adulte peut également absorber jusqu'à 200 litres d'eau par jour. Alors, si nous voulons bien entendu planter plus d'arbres en ville, nous devons d'abord et avant tout veiller à préserver ceux déjà existant car les services écosystémiques rendus par un arbre ne sont pas les mêmes selon sa taille, son âge et son espèce.

Il nous apparaît donc essentiel que, en cas d'aménagement ou de projet urbain qui nécessite l'abattage d'arbres, une preuve de l'absence d'alternatives à l'abattage soit apportée par le porteur de projet, qu'il soit public ou privé, et que cela fasse l'objet d'une information transparente en amont, auprès des élus que nous sommes, mais aussi et surtout auprès des habitants et des habitantes dans notre arrondissement.

Par ailleurs, si nous voulons atteindre l'objectif ambitieux de plantation de 170 000 arbres d'ici 2026 que nous nous sommes fixé collectivement, il est important que nous puissions disposer d'un bilan de l'existant, en effectuant un inventaire de notre patrimoine arboré sur les espaces tant privés que publics, notamment auprès de nos bailleurs sociaux, et réaliser dès le début de la mandature un diagnostic partagé par les services pour identifier et évaluer les espaces à préserver et végétaliser. Car notre responsabilité est collective (puissances publiques, organismes privés, particuliers) pour protéger ce patrimoine.

Et la révision de notre Plan Local d'Urbanisme - qui, je le rappelle, sera le premier PLU bioclimatique de France – sera l'opportunité de repenser notre manière de construire pour renforcer notamment la protection des arbres. C'est pourquoi nous demandons en outre dans ce vœu à ce que

la Ville de Paris, à l'instar de plusieurs autres collectivités (Bordeaux, Nantes, Rouen, Bondy ou la métropole du Grand Lyon), élabore une Charte parisienne de l'arbre en concertation avec les associations de protection environnementale. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je vais donner la parole à M. Florent HUBERT pour répondre. Un vœu amendé a également été déposé. »

M. HUBERT: « Merci M. le Maire. Merci chère Chloé SAGASPE pour cette interpellation. Je vais expliquer pour l'ensemble de nos collègues pourquoi une deuxième version du vœu a été déposée sur table: la première version du vœu qui a été envoyée à notre Conseil faisait notamment référence à une petite opération mais très complexe sur la placette Fontaine / Timbaud. Je m'arrête un instant dessus car je ne souhaite pas qu'on la passe sous silence. Les élus de la précédente mandature ont cherché depuis des années une solution satisfaisante à cette opération votée au Budget Participatif en 2015, et ils n'y sont pas tout à fait parvenus. Pour l'instant, vu les contraintes sur cette placette, l'option permettant un aménagement, un embellissement et une végétalisation sans aucun abattage d'arbre, n'existe pas techniquement aujourd'hui. Nous allons demander une actualisation du diagnostic phytosanitaire pour pouvoir continuer à mûrir et essayer de voir s'il existe une option permettant de réaliser cette opération sans aucun abattage.

Vu la complexité et l'historique du sujet, il nous semblait important de pouvoir ne pas se prononcer de manière binaire par le vote d'un attendu d'un vœu sur cette opération. Donc je remercie nos collègues du groupe Écologiste d'avoir compris le souhait que nous avons porté, de ne pas avoir à se prononcer ce soir par un vote sur cette opération précise.

En revanche, le reste du vœu porte l'intégralité d'une ambition qui est totalement partagée et qui appelle un avis favorable du groupe Paris en Commun. Cette ambition partagée, pour relever le défi climatique auquel nous sommes confrontés, est de planter plus d'arbres à Paris et de préserver notre patrimoine arboricole existant. Chloé SAGASPE l'a fait, mais je tiens également à rappeler le volontarisme de l'objectif qui a été fixé par la Maire de Paris : planter 170 000 arbres à Paris est un défi extraordinairement ambitieux.

Je pars de cette ambition partagée pour poser un constat : personne, dans cette assemblée et en général, ne souhaite couper des arbres. Personne ne prend plaisir à le faire. À Paris, l'écrasante majorité des abattages d'arbres (75%) se fait pour des raisons phytosanitaires, une fois que les arbres sont morts et qu'ils sont condamnés. Dans le 11° arrondissement, on est même au-delà de 95% des abattages pour cette même raison. Sous l'ancienne mandature, il y a eu des abattages pour des projets d'intérêts généraux (aménagements de l'espace public, opérations de construction). Je ne suis pas au courant de tous les abattages puisque c'était Joëlle MOREL qui avait précédemment ma délégation et qui rendait un avis systématique sur l'ensemble de ces abattages. Je n'ai connaissance que de 4 ou 5 arbres qui ont été abattus sur une période de six ans, notamment sur le rond-point central de Nation (dans la partie du 12° arrondissement, mais on était concerné quand même, on avait fait une réunion sur le sujet – l'un des arbres était remarquable et tout le monde en bénéficiait, y compris les habitants du 11°), à la demande de la RATP pour le RER, et à Belleville à cause de l'extension de la ligne de métro 11. Donc les arbres abattus dans le 11° se comptent sur les doigts d'une main.

Les mairies d'arrondissement sont systématiquement associées à cette décision d'abattage, sauf en cas d'urgence et risque avéré de chute parce qu'il est évidemment important que les arbres ne tombent pas sur les Parisiennes et les Parisiens. En tout cas, je sais que personne en mairie d'arrondissement, dans l'Hôtel de Ville et dans la Direction ne fait preuve de légèreté dans ce genre de décision. Ce sont des décisions lourdes et difficiles.

Nous nous rejoignons sur les attendus du vœu comme sur le fait qu'il ne peut y avoir un abattage que lorsqu'il n'y a pas d'alternative. C'est déjà le cas sur l'espace public : l'existence d'une alternative est recherchée par la Direction de l'Urbanisme lors de l'instruction du dossier, même s'il y a une marge d'amélioration dans cette instruction technique, parce qu'il est utile que la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) soit associée en amont à cette instruction portée par la Direction de l'Urbanisme, qui n'a pas forcément tout le savoir-faire en la matière.

Là où il y a une marge de progression encore plus nette, c'est dans le domaine privé : aujourd'hui, les copropriétés font ce qu'elles veulent pour l'instant. La Ville porte donc une ambition de contraindre les copropriétés à réaliser ces diagnostics phytosanitaires avant de pouvoir procéder au moindre abattage.

En matière d'information, des marges de progression existent aussi :

- Information des élus : le système d'évaluation de l'état phytosanitaire des arbres et le logiciel en question sont un peu absconds, et la classification n'est pas très lisible et elle est un peu limitée. L'ambition est donc d'améliorer le système d'évaluation pour renforcer notamment l'information des élus concernés.
- Information des habitants: on a des dispositifs d'information des habitants systématiquement déployés sur toute opération d'abattage, mais ce n'est pas suffisant car nous faisons encore régulièrement l'objet d'interpellations sur ces sujets. Donc, au-delà de notre intention, l'information n'a pas été suffisante en termes de réception par le public.

En matière de bilan de leur patrimoine arboricole par les bailleurs, nous y sommes évidemment très favorables, ainsi que sur la participation du 11° à l'objectif de plantation de 170 000 arbres. C'est dans la feuille de route de la majorité, le 11° arrondissement y prendra toute sa part. Mais il faut avoir l'honnêteté de se dire que cette part sera peut-être moins importante que dans d'autres arrondissements, vu la nature de notre tissu urbain, notre densité et notre absence de bois ou de talus de périphérique. Nous n'avons pas d'espace pour implanter une forêt urbaine, donc cet objectif devra être adapté à la réalité de notre territoire.

Mais cela ne nous empêchera pas, justement parce que c'est très difficile, d'être encore plus volontaires en la matière et d'aller chercher chaque arbre là où nous pourrons en planter. Une étude récente de l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme) indique les lieux potentiels, dans les voies scolaires et non-scolaires, l'objectif étant d'avoir une attention particulière pour les rues autour des écoles. Cette étude est très sommaire et elle va donner beaucoup de faux espoirs si on la prend à la lettre parce que l'étude des réseaux n'est pas réalisée. Cette étude sert simplement à fixer un ordre de priorité sur les voies que l'on veut expertiser. Une fois que l'on aura cette pré-étude de faisabilité sur le potentiel de plantations au regard des réseaux, nous pourrons alors rendre de vrais arbitrages politiques, en allant chercher le soutien de l'Hôtel de Ville, le programme d'investissement de la mandature pour la végétalisation des grands axes, et en portant notamment sur nos investissements localisés la végétalisation des petits axes en cœur de quartier pour essayer de combiner de cette manière une grande trame verte dans l'arrondissement. Je cherche aussi des pistes de plantations dans les espaces verts du 11^e arrondissement, mais un certain nombre ne sont pas à leur potentiel optimal en termes de plantation.

Concernant la Charte, elle affirmera sans doute des principes dans lesquels nous nous reconnaîtrons et qui iront dans le bon sens, mais nous voulons aller plus loin : nous voulons que ces principes se traduisent dans des règles contraignantes qui seront portées dans la révision du PLU par notre majorité. Merci. »

M. le Maire : « Merci à vous deux pour ce beau travail. M. Adrien TIBERTI souhaite intervenir. »

M. TIBERTI: « Oui, pour donner la position du groupe Communiste. Nous partageons évidemment l'ensemble des considérants présentés dans ce vœu : la nécessité de renforcer la place des arbres dans notre arrondissement et dans notre ville, et tous les bienfaits qui y sont associés. Tout cela relève de l'évidence. Tout cela relève du travail qui a été déjà fait et nous partageons la volonté du groupe Écologiste de franchir une autre étape nécessaire dans le renforcement de la place de l'arbre dans notre arrondissement.

Je reviens sur un petit point qui doit être simplement un point de vigilance à la lecture des demandes du vœu : je pense qu'il faut faire attention à maintenir la confiance que nous avons dans les services. Je rappelle qu'en matière d'arbres, nous avons une responsabilité. L'année dernière, un homme est mort dans le 7^e arrondissement suite à la chute d'un arbre, ou d'une branche d'arbre. C'est un arbre de l'espace public, donc propriété de la Ville. Ce genre d'accident ne doit pas arriver. Nous sommes responsables. Quand on parle de l'état phytosanitaire des arbres, il y a un enjeu de sécurité de la vie des gens ; si cet évènement arrivait demain dans notre arrondissement, nous serons quand même assez contrits. La responsabilité de la Ville sur la santé des arbres est donc évidente. De ce point de vue, l'expertise des agents de la Ville est indépassable.

Je reviens sur la place de la Nation parce que derrière, il y a un autre aspect qui peut être l'exploitation politicienne du sujet. Il y avait un projet de rénovation très importante de la place, puis une concertation avec les habitants et les partenaires, dont un partenaire incontournable, la RATP, qui occupe la totalité du sous-sol et confrontée à des problèmes d'infiltrations majeures liées à la force des racines des arbres. Ce problème nécessitait donc un abattage d'arbres et en matière de problème racinaire, les arbres les plus gros sont ceux qui ont les plus grosses racines. L'abattage de l'arbre a été effectué et cela a naturellement provoqué un émoi dans la population. Je garde en tête l'exploitation politicienne scandaleuse qu'avait fait la Droite et son représentant de l'époque (qui a changé et nous en avons bien pris note). Il avait fait des tracts et des pétitions pour essayer de pointer la responsabilité de la Ville, alors qu'en l'occurrence il n'y avait pas de responsabilité de la Ville : c'était une demande de la RATP de pouvoir maintenir la sécurité de l'une des quatre voûtes souterraines du métro ou du RER. Tout en le sachant, les élus de Droite de l'époque avaient quand même mené une campagne publique pour nous décrire comme d'atroces massacreurs d'arbres. Il faut donc faire attention à ce genre de choses parce que cela existe aussi, et c'est pourquoi je maintiens mon petit point de vigilance sur la nécessité de la confiance que nous devons accorder aux agents de la Ville. Peut-être faut-il renforcer leurs moyens? Bien souvent, il n'y a pas assez d'agents formés pour faire toutes les tâches, et c'est peut-être cela le seul problème, mais il faut faire attention à cet aspect.

Néanmoins, le groupe Communiste et Citoyen votera avec plaisir ce vœu. »

M. le Maire : « Merci. Je passe la parole à Mme Nelly GARNIER. »

Mme GARNIER: « Merci. Notre groupe souscrit à chaque mot de ce vœu, donc nous voterons pour. Nous appelons cependant le groupe Écologiste au réveil car vous connaissez le bilan d'Anne HIDALGO, vous savez qu'elle a toujours cherché à bétonner Paris: les rénovations des places de la Nation, de la Bastille et de la République parlent d'elles-mêmes. Vous savez également que:

- les forêts urbaines promises ne seront au final que quelques pots non entretenus,
- les arbres plantés compenseront à peine ceux qui sont coupés chaque année,
- la promesse des 170 000 arbres plantés en six ans ne sera pas tenue car cela reviendrait à en planter 28 000 par an, soit 78 arbres par jour, et nous avons déjà pris beaucoup de retard.

Les promesses de la majorité socialiste ne sont jamais tenues lorsqu'il s'agit de faire des aménagements concrets, et je crois que leur amendement en témoigne. Alors, même si on va encore me dire qu'il est prématuré de demander des engagements dès ce vœu, j'aimerais que vous mainteniez votre vœu en l'état. Et j'aimerais, plutôt que de toujours annoncer des chiffres irréalistes pendant les campagnes et de se gargariser de fausses promesses, que nous agissions concrètement à l'échelle de nos quartiers pendant les mandatures. Au groupe Écologiste, je leur dis que j'espère que sur ce sujet, même si nous avions beaucoup de désaccords sur d'autres, nous pourrons avancer ensemble. En tout cas, vous pourrez compter sur notre soutien. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je vais redonner la parole à M. Florent HUBERT, même s'il n'y avait pas vraiment de questions. »

M. HUBERT: « Juste pour rappeler que nous avons planté 20 000 arbres lors de la dernière mandature. Effectivement, le nouvel objectif fixé est autrement plus ambitieux. Mais 20 000 arbres supplémentaires à Paris, ce n'est pas à minimiser. Il est très difficile de trouver des fosses de plantation de 3x3 mètres vu l'état du sous-sol à Paris.

Donc je ne partage absolument pas la nature de votre intervention sur l'absence de bilan positif en la matière et l'absence de volonté réelle d'aboutir de notre équipe. Je sais que cette ambition est présente et qu'elle est partagée par toute la majorité. »

M. le Maire : « Tout à fait. La place de la République a été citée : le choix d'une solution minérale a été faite à l'époque. C'était une autre époque mais c'était un choix clairement assumé. Le projet de la place de la Nation a, au contraire, permis de végétaliser de façon très importante cet espace. D'ailleurs, les habitants nous disent très régulièrement qu'ils considèrent cet aménagement comme une belle réussite car ils disposent maintenant de grandes pelouses et de jardins partagés dont ils peuvent profiter.

Nous passons au vote du vœu amendé. »

Le Conseil du 11e arrondissement,

Considérant le changement climatique, phénomène d'origine anthropique, mondial, à forte inertie, que nous nous subissons d'ores et déjà et qui prendra notamment la forme d'épisodes plus longs et intenses de canicules et de sécheresse, mais aussi de pluies extrêmes,

Considérant que la Ville de Paris s'apprête à engager un processus de révision de son plan local d'urbanisme pour élaborer un PLU bioclimatique qui devra garantir la neutralité carbone à Paris et l'adaptation de la ville aux conséquences du changement climatique,

Considérant le rôle des arbres dans l'atténuation du phénomène d'îlots de chaleur urbain et les effets bénéfiques qu'ils génèrent sur la santé physique et mentale des parisiens et des parisiennes,

Considérant qu'un arbre joue le rôle de cinq climatiseurs,

Considérant que Paris est en 22ème position du classement des villes les plus arborées, avec seulement 1 arbre pour 11 habitant e⋅s et 8,8% de surface naturelle,

Considérant l'objectif parisien fixé par la Ville de plantation de 170 000 arbres d'ici 2026,

Considérant l'action 23 du plan biodiversité « Renforcer la place des arbres dans la biodiversité parisienne » dont les objectifs sont d'augmenter « l'indice de Canopée » parisien, de planter et entretenir les arbres en adéquation avec les besoins des espèces animales, d'aménager et entretenir les pieds d'arbres pour la biodiversité et enfin de développer les dispositifs d'incitation à la plantation d'arbres,

Considérant la difficulté à trouver des essences végétales adaptées à la survie dans un climat de plus en plus chaud et instable, difficultés qui se traduisent à la fois par un taux de mortalité en augmentation des arbres adultes et de diminution de la survie des jeunes arbres après les épisodes caniculaires estivaux,

Considérant la croissance lente des arbres et le fait que seuls des arbres de grande taille permettent de lutter efficacement contre les îlots de chaleur, à ce titre, pour remplacer l'efficacité d'un arbre de 40m abattu il faudrait planter 125 arbres de 8 mètres,

Considérant le phénomène d'extinction massive et rapide des espèces vivantes et le rôle essentiel des arbres dans l'équilibre et la constitution des écosystèmes, surtout en milieu urbain,

Considérant la volonté régulièrement exprimée par les parisiennes et parisiens de soutenir les projets de végétalisation rendus d'autant plus nécessaires par le caractère dense et urbanisé de notre territoire,

Considérant notre volonté commune d'améliorer le fonctionnement de notre démocratie en la rendant plus participative et en assurant la transparence sur les opérations d'aménagements urbains,

Considérant les initiatives novatrices lancées par plusieurs collectivités dont la métropole du Grand Lyon et les villes de Bordeaux, Montpellier, Nancy et Bondy sur la mise en place d'une charte de l'arbre,

Sur proposition des élu·e·s du Groupe Écologiste du 11e;

EMET LE VŒU:

- Qu'en cas d'aménagements ou de projets urbains nécessitant l'abattage d'arbre, le porteur de projet public ou privé, apporte la preuve de l'absence d'alternatives à l'abattage et que cet abattage fasse l'objet d'une information transparente en amont auprès des élu·e·s et des habitant·e·s,
- Qu'un diagnostic exhaustif des arbres coupés sous la précédente mandature ainsi que le potentiel de plantation d'arbres par arrondissement (dans les espaces privés et publics) et l'identification de l'ensemble des espaces de pleine terre soit réalisé et communiqué aux élu·e·s d'arrondissement,
- Que la Ville de Paris demande aux bailleurs sociaux de réaliser un bilan des arbres sur leurs parcelles, communiqué aux élu·e·s,
- Que la feuille de route et le calendrier de réalisation de l'objectif de plantation de 170 000 arbres pendant la mandature soit détaillée par arrondissement et qu'un bilan annuel soit communiqué par arrondissement aux élu·e·s et rendu public sur les sites des mairies,
- Que la Ville de Paris à l'instar d'autres collectivités élabore une Charte parisienne de l'arbre en concertation avec les associations de protection environnementale afin de protéger et préserver notre patrimoine arboré.

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Le vœu amendé est adopté. Merci beaucoup. »

Le vœu est voté à l'unanimité.

V11202027 - Vœu relatif aux impasses du 11^e arrondissement

M. le Maire : « La parole est à M. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN: « Merci M. le Maire. C'est un vœu qui sera court dans sa présentation. Suite à plusieurs signalements reçus de différents riverains du 11^e arrondissement sur des trafics, des

agressions, des campements sauvages ou une saleté chronique, nous présentons ce soir un vœu visant à renforcer la propreté, la tranquillité et la sécurité des impasses du 11^e arrondissement. Je vous épargne une partie des considérants.

Évidemment, cette problématique spécifique sur les impasses est liée à une configuration naturelle qui fait que les passages sont réduits et qui ouvre la voie à des actions d'opportunité comme des trafics, de la délinquance, des dépôts sauvages ou des campements de fortune.

Nous avons été alertés récemment et plusieurs fois sur différentes impasses du 11^e, donc nous avons voulu faire un vœu qui soit à la fois commun et qui puisse se décliner en fonction des spécificités de chaque localisation.

Au final, nous proposons donc:

- que la Ville de Paris mobilise les services d'action sociale et les relais associatifs afin d'assurer un suivi des SDF sédentarisés dans les impasses dans une optique de sortie de la rue,
- que la Ville de Paris réalise un diagnostic des performances de l'éclairage public de l'ensemble des impasses de l'arrondissement et le renforce dès lors que cela apparaît nécessaire, et il subsiste encore des points où cela l'est;
- que les services de la Propreté et les agents de la DPSP portent une attention renforcée aux impasses du 11^e arrondissement, grâce notamment à des passages réguliers et fréquents,
- que la Ville réalise un diagnostic de l'espace public afin d'identifier les éléments de voiries nécessitant une réparation, ainsi que les opportunités de végétalisation durable à mener en partenariat avec les riverains. Il y a de l'espace dans certaines pour placer quelques arbres pas énormément mais cela peut concourir à l'objectif du vœu précédent;
- que la Ville de Paris et la Préfecture de Police étudient au cas par cas, avec les riverains concernés, l'opportunité d'un déploiement de dispositif de vidéo-protection couvrant leur impasse. »

M. le Maire: « Étant donné que le vœu concerne plusieurs délégations, je vais donner successivement la parole à M. Sofiane KADDOUR-BEY, M. Luc LEBON et M. Nour DURAND-RAUCHER pour vous répondre. »

M. KADDOUR-BEY: « Merci M. le Maire. Je vais répondre sur la partie « action sociale » et la prise en charge des personnes à la rue. Le vœu demande que la Ville de Paris « mobilise les services d'action sociale et les relais associatifs afin d'assurer un suivi des SDF sédentarisés dans les impasses dans une optique de sortie de la rue ». Tout d'abord, je vais quand même souligner que la mobilisation de la Ville, de la Mairie et des acteurs de la solidarité ne s'arrête pas au seul accompagnement des personnes à la rue présentes dans les impasses et fort heureusement. Les services d'action sociale et les relais associatifs sont pleinement mobilisés, quotidiennement, afin d'assurer l'accompagnement social auprès des SDF sédentarisés dans les impasses et dans toutes les rues de la ville et cela dans une optique de création et de maintien du lien social, avec évidemment un objectif de sortie de rue et un accès à un logement ou hébergement.

Pour le 11^e arrondissement, je rappelle que deux centres d'hébergement d'urgence, Popincourt et Parmentier, ont ouvert respectivement en 2016 et 2018 pour permettre à 244 personnes, en famille ou isolées, d'être hébergées.

L'arrondissement a également impulsé de nombreux projets visant à accompagner au mieux les personnes en situation de rue, notamment via la rénovation des bains douches d'Oberkampf, mais également d'une bagagerie (grâce au Budget Participatif) qui permet aux personnes sans-abri de disposer d'un casier pour entreposer leurs affaires personnelles. Une laverie est également accessible sur place.

Je vous informe, ou vous rappelle, qu'une coordination des maraudes parisiennes gérée par le Samu social de Paris a été créée en 2016. Cette coordination a trois objectifs importants :

- relayer les signalements et coordonner l'action autour de situations individuelles, afin d'initier ou développer une prise en charge. La Mairie du 11^e travaille de manière quotidienne afin de relayer les signalements reçus;
- développer les liens et améliorer la collaboration opérationnelle des maraudes avec les acteurs de la veille sociale, sanitaires, et publics (dont les mairies d'arrondissements) intervenant auprès des personnes sans-abri et ce afin de permettre la sortie de rue;
- participer à la veille et à l'intervention autour des installations collectives dans l'espace public.

Plus spécifiquement dans le 11^e arrondissement, j'ai pu participer, au titre de ma délégation, à une réunion de coordination des maraudes. Elle se réunit de manière trimestrielle en mairie afin que les maraudes professionnelles, bénévoles et institutionnelles de l'arrondissement, ainsi que d'autres acteurs de la veille sociale comme les centres d'hébergement, puissent échanger sur les actions menées sur notre territoire. Ils y partagent également leur actualité et les situations individuelles jugées préoccupantes, notamment celles citées dans le vœu, comme la cité Griset. Nous avions évidemment évoqué la crise sanitaire aussi.

La Ville dispose également, au sein de sa Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP), d'une Unité d'Assistance aux Sans-Abri (UASA). Créée en 2004, celle-ci intervient sur l'ensemble du patrimoine municipal ou dans des lieux où les autres maraudes ne peuvent se déplacer (sites particulièrement sensibles, talus de périphérique, canaux). Cette unité unique en France est constituée de 27 inspecteurs de sécurité, de 2 travailleurs sociaux et de 2 interprètes qui maraudent pour maintenir un lien social avec les sans-abri, les orienter vers les structures d'accueil et contribuer à les sortir de la rue quand cela est possible.

Ces équipes ne peuvent toutefois contraindre une personne à rejoindre un hébergement d'urgence. Une personne sans abri est un être humain et a droit à la protection de ce qui fait l'intimité de sa vie privée. Je le dit parce que vous parlez de caméra. Tout comme les riverains, il a également le droit de vivre dans un environnement sûr et sain comme tout le monde.

Vous évoquez l'optique de sortie de rue. C'est évidemment un objectif qu'on partage, on y travaille déjà depuis quelques mandatures. Mais je suis en droit de me poser une question quand on voit l'attitude des mairies de droite lorsqu'il est question d'hébergement d'urgence et de logement social. Vous appelez de votre vœu la sortie de rue, mais cela ne se traduit pas dans l'action des mairies tenues par des majorités de droite. Je devais le dire car il est à noter que ces phénomènes de sédentarisation interviennent très fréquemment du fait de l'impossibilité d'accès à l'hébergement. Beaucoup d'appels du Samu Social restent sans réponse car il n'y a pas de solution d'hébergement. Donc le nœud du problème, lorsque vous évoquez la sortie de rue, c'est l'accès à l'hébergement.

Enfin, pour répondre également à la troisième demande formulée par le vœu, à savoir que des passages de la DPE et de la DPSP soient mis en place et soient renforcés, j'indique qu'ils ont déjà lieu, lorsque des situations l'obligent, dans l'arrondissement : des opérations spécifiques de propreté sur les lieux de sédentarisation de personnes sans-abris sont mis en place où un nettoiement et un

désencombrement renforcés sont nécessaires. Ainsi, tous les mardis et un vendredi sur deux, de 7h30 à 9h30, les équipes de la DPE organisent ces opérations avec l'aide de la DPSP et du commissariat du 11^e arrondissement si besoin. Les équipes de maraudes sont prévenus en amont afin que la personne concernée puisse être avertie. La cité Griset fait en ce moment l'objet d'un suivi particulier par la Mairie du 11^e. Je vous remercie. »

M. le Maire: « Merci beaucoup. M. Luc LEBON. »

M. LEBON: « J'interviens car vous nous interpelez sur certains points qui concernent directement l'espace public. Vous demandez que la Ville de Paris « réalise un diagnostic des performances de l'éclairage public de l'ensemble des impasses de l'arrondissement et le renforce dès lors que cela apparaît nécessaires ». Le diagnostic de l'éclairage public existe à Paris dans le cadre du Plan Climat, adopté par la Ville et qui fixe un objectif de réduction de 30 % de la consommation électrique de l'éclairage public, notamment par le remplacement progressif des sources lumineuses par des sources plus performantes d'un point de vue énergétique. Globalement, nous ne sommes pas dans une logique de sur-éclairage mais il est évident que l'éclairage doit toujours répondre à des impératifs de sécurité. On peut également souligner que le renforcement de l'éclairage peut induire des problématiques de rassemblements dans l'espace public donc ce n'est pas la solution universelle pour régler des usages non souhaités de l'espace public.

Concernant les travaux de voirie, tout ce qui peut être réparé au quotidien est traité par les services et les disfonctionnements peuvent être signalés par les riverains sur l'application « Dans Ma Rue ». Si certains disfonctionnements sont facilement et rapidement traitables, comme un potelet cassé, d'autres (nid de poule) nécessitent parfois un temps bien plus long.

Sur le volet végétalisation, cela tombe bien car, comme l'a souligné notre collègue Florent HUBERT, il s'agit du travail qu'a engagé l'APUR, à la demande la Ville, pour identifier les espaces de végétalisation. Nous avons des objectifs importants de végétalisation de l'espace public et quand on en aura l'opportunité, on le fera. Nous sommes évidemment prêts à accompagner les habitants. Il existe déjà des dispositifs qui leur donnent la possibilité de végétaliser ces impasses via les Permis de Végétaliser. Donc si les riverains souhaitent s'en emparer, nous sommes à leur disposition pour les accompagner. Merci. »

M. le Maire: « Merci beaucoup. M. Nour DURAND-RAUCHER pour le dernier point. »

M. DURAND-RAUCHER: « Un point rapide car mes collègues ont déjà répondu sur l'essentiel. Pour les trois impasses en question, un système de vidéosurveillance ne semble pas une réponse adaptée. Et, comme vous devez le savoir, la Préfecture de police est la seule à être habilitée à choisir l'emplacement des caméras. Nous avons d'ailleurs peu de visibilité sur le plan de déploiement et son rythme, puisque c'est la Préfecture qui les met en place.

En ce qui me concerne, je suis constamment en lien avec la DPSP. Il y a deux problèmes sur les trois évoqués qui me sont déjà revenus et que j'ai déjà pu traiter avec la DPSP.

Concernant les personnes dans la rue, l'UASA est présente et se déploie, mais comme l'a dit Sofiane KADDOUR-BEY, elle ne peut pas forcer des personnes à sortir de la rue si elles ne le souhaitent pas. Vous savez aussi que le problème concerne la place dans les hébergements ; nous avons déjà eu malheureusement ce point à l'ordre du jour.

Quant aux agents de la DPSP, ils interviennent quand une situation d'incivilité leur est signalée. Mais comme ils ont beaucoup de missions à effectuer, ils n'interviennent pas forcément dans la

minute. Donc pour l'autre cas que j'ai connu, ils ont dû effectivement venir trois fois avant de rencontrer les personnes en question et ils ne peuvent pas intervenir à chaque fois. Néanmoins, je vous assure que nous sommes au courant et que nous traitons ces sujets. »

M. le Maire : « Merci à vous trois pour ces réponses très complètes, s'agissant autant de questions de l'ordre de l'humain que de l'espace public. En résumé : avis défavorable de l'exécutif. Maintenezvous votre vœu ? Oui. Donc nous allons passer au vote. »

Le Conseil du 11e arrondissement,

Considérant le nombre significatif d'impasses que compte notre arrondissement,

Considérant la configuration spécifique des impasses qui sont des voies de circulation peu passantes, propices aux actions d'opportunité pouvant relever des trafics, de la délinquance, des dépôts sauvages ou des campements de fortune,

Considérant les signalements reçus de riverains de plusieurs des impasses du 11ème arrondissement et relevant d'une ou plusieurs actions d'opportunité présentées ci-avant, comme récemment concernant l'impasse de la Baleine, la cité Griset ou l'impasse Daunay,

Considérant le droit de chacun à vivre dans un environnement sûr et sain,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU:

- Que la Ville de Paris mobilise les services d'action sociale et les relais associatifs afin d'assurer un suivi des SDF sédentarisés dans les impasses dans une optique de sortie de la rue,
- Que la Ville de Paris réalise un diagnostic des performances de l'éclairage public de l'ensemble des impasses de l'arrondissement et le renforce dès lors que cela apparaît nécessaire,
- Que les services de la Propreté et les agents de la DPSP portent une attention renforcée aux impasses du 11ème, grâce notamment à des passages réguliers et fréquents,
- Que la Ville réalise un diagnostic de l'espace public afin d'identifier les éléments de voiries nécessitant une réparation, ainsi que les opportunités de végétalisation durable à mener en partenariat avec les riverains,
- Que la Ville de Paris et la Préfecture de Police étudient au cas par cas avec les riverains concernés l'opportunité d'un déploiement de dispositif de vidéo-protection couvrant leur impasse.

M. le Maire: « Qui est pour? Les élus du groupe Changer Paris. Qui est pour? Le reste de l'assemblée. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

QUESTIONS ORALES ADRESSEES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

Q11202005 - Question orale relative à la prise en charge des sans-abris

M. le Maire : « Cette question orale fait écho au sujet que l'on vient d'aborder. Mme Aurore MOUYSSET-NOZEARND pose la question et M. Sofiane KADDOUR-BEY répondra. »

Mme MOUYSSET-NOZERAND: « Merci M. le Maire. La question des sans-abris n'est pas nouvelle dans notre arrondissement. Cependant, ce phénomène a pris de l'ampleur ces dernières années et aux lieux de sédentarisation que nous connaissions déjà, s'en sont ajoutés de nouveaux.

Fin septembre, le Secours populaire a alerté sur « une situation sans pareille depuis la Seconde Guerre mondiale » liée aux effets de la crise. Familles monoparentales, personnes âgées, mais aussi intérimaires, étudiants ou travailleurs indépendants, de nouvelles personnes basculent chaque jour dans la précarité. Alors que le gouvernement a décidé du reconfinement et à l'approche de l'hiver, nous ne pouvons nous satisfaire de voir ces personnes demeurer à la rue, dans des conditions parfois indignes de l'être humain. Comme vous le savez, il n'y a pas de confinement quand on est à la rue. Par ailleurs, l'expérience du premier confinement a montré des failles, notamment dans la prise en charge des troubles psychiatriques ou liés à l'addiction.

De par ses compétences particulières, la Ville de Paris possède des leviers d'action significatifs au service de l'action sociale. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, les élus du groupe Changer Paris souhaitent connaître les moyens que notre collectivité compte mettre en œuvre à court et moyen terme afin d'accompagner ces publics fragiles pendant la période du confinement et, à plus long terme, les aider à sortir durablement de la précarité. Merci. »

M. le Maire: « Merci. M. Sofiane KADDOUR-BEY »

M. KADDOUR-BEY: « Merci M. le Maire. Merci aux élus de l'opposition pour leur question qui va me permettre d'aborder une nouvelle fois l'action sociale de la Ville. Je vais dire en préambule que, s'agissant de l'action sociale, la Ville de Paris ne se défausse pas sur l'État, c'est même le contraire qui se passe. Au même titre que ce que nous avons dit sur l'éducation un peu plus tôt dans la séance, la Mairie de Paris est pleinement mobilisée et pallie actuellement aux défaillances de l'État.

Concernant la question en elle-même, il faut nécessairement rappeler que le phénomène de l'exclusion n'est pas local, n'est pas propre à Paris. Toutes les grandes métropoles du monde sont confrontées au même phénomène. À Paris, il est dû à des arrivées de personnes en recherche de solutions, en provenance d'Île-de-France, de province ou de l'étranger, avec les flux de réfugiés.

La Mairie de Paris a exprimé sa volonté farouche d'aider celles et ceux qui sont en situation de rue. La situation des personnes dormant à la rue est en effet la manifestation la plus visible et la plus insupportable de la grande pauvreté. Je rappelle une nouvelle fois que la Maire de Paris a fait de la lutte contre l'exclusion la grande cause de sa précédente mandature, notamment à travers le Pacte de lutte contre l'exclusion, adopté en 2015 et qui a permis de donner la priorité à la prévention. La prévention des situations de rue est très importante car il a fallu diminuer les exclusions locatives. Elles ont diminué de 30% ces dix dernières années. Le nombre de places d'hébergement d'urgence est passé de 16 000 à 23 000, ce qui a constitué un effort sans précédent et qui sera poursuivi. Je ne vais pas redire ce que j'ai dit sur votre positionnement sur l'hébergement.

La question de la réponse à l'urgence sociale est permanente et se fait dans le cadre d'une coordination État/Ville/associations afin de répondre aux besoins fondamentaux. Une coordination alimentaire a été mise en place avec tous les acteurs de terrain. Paris met à la disposition de l'État tous les locaux disponibles dans son domaine intercalaire afin de les transformer en centres d'hébergement d'urgence et en haltes de nuit gérés par les associations. Le Pacte a également permis de renforcer les coordinations entre maraudes et équipes interdisciplinaires.

Le 11° arrondissement dispose d'un certain nombre d'instances et d'acteurs qui interviennent de façon très active dans la lutte contre l'exclusion. Je les ai déjà évoqués au cours de ce Conseil donc je n'y reviendrai pas, mais ils font un travail formidable et quotidien. Depuis que j'ai pris en charge

cette délégation, je peux me rendre compte qu'en fait, et ce n'est pas très visible, leur travail est un travail quotidien au service des personnes à la rue.

J'en viens maintenant au contexte sanitaire car vous avez demandé au Maire quels sont les moyens mis en place compte tenu du nouveau confinement. Ce contexte sanitaire et la crise économique qu'il engendre ne font qu'aggraver la situation des plus précaires. On constate de plus en plus de personnes dans les distributions alimentaires et les demandes de RSA sont en hausse, notamment chez les jeunes. La Maire de Paris a réuni récemment les acteurs de la solidarité qui interviennent sur les territoires parisiens dans le cadre de l'accompagnement social, de l'hébergement d'urgence ou non, de l'aide alimentaire. Chacun de ces partenaires a réaffirmé sa volonté de continuer leur activité aux côtés de la Ville de Paris. C'est pourquoi au moment de l'examen de la délibération, j'ai tenu à leur rendre un hommage appuyé. J'avais rendu un hommage aux maraudes, mais je rends hommage à tous ces acteurs de la solidarité qui sont en ce moment même au front pour aider les personnes sans-abris.

Comme lors du premier confinement, les maraudes sont renforcées, les bains douches sont ouverts, les structures de première nécessité (maisons d'accueil, épiceries solidaires, soupes populaires) restent accessibles et les distributions alimentaires sont assurées. Les services de la DASES et du CASVP mettent en œuvre un plan de continuité de l'activité dans le cadre du respect des protocoles sanitaires et dans le cadre de ce nouveau confinement.

Même si le confinement que nous vivons actuellement est pour l'instant différent du premier, tant sur le point de vue des directives nationales que du contexte hivernal, et compte tenu de l'expérience que nous avons du premier confinement, la Mairie de Paris a réaffirmé sa détermination à maintenir une restauration solidaire chaude assise, quand cela est possible. Pour les personnes en situation de rue ou en hébergement précaire, ce sont plus de 8800 repas chauds assis ou paniers repas qui sont proposés quotidiennement sur 44 sites référencés. De manière générale, les dispositifs d'aide alimentaire sont également adaptés au plus près des personnes hébergées, mises à l'abri, pour éviter qu'elles ne se déplacent.

Dans ce contexte, la Fabrique de la solidarité continue son travail de mobilisation des volontaires parisiens pour tous les arrondissements et pour les acteurs de la solidarité, car sécuriser le vivier des bénévoles est primordial en ce moment.

Enfin, la Mairie cherche, en lien avec les services de l'État, de nouvelles solutions d'hébergement d'urgence pour les personnes sans abri, notamment en identifiant des lieux inoccupés qui pourraient aussi servir à l'accueil de jour. On parle souvent de l'hébergement d'urgence et des mises à l'abri, mais l'accueil de jour est également primordial, notamment s'agissant de l'accès aux droits des personnes à la rue. Ces accueils de jour pourraient donc également servir à faire des distributions alimentaires et renforcer l'accompagnement social. Les mairies d'arrondissement sont pleinement associées afin de faciliter cette démarche d'identification des lieux et des moyens matériels.

Pour conclure, soyez assurés de la pleine mobilisation de la majorité municipale et des services de la Mairie sur la prise en charge des sans-abris. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je vous remercie beaucoup pour cette réponse très précise sur ce sujet majeur qui nous préoccupe pendant cette période particulière que nous traversons. »

Q11202006 - Question orale à propos du permis de construire relatif à la construction d'une salle polyvalente sur le toit du 69 boulevard de Charonne

M. le Maire: « La dernière question orale est posée par Mme Joëlle MOREL »

Mme MOREL: « Merci M. le Maire. Le bâtiment EDF, ancien poste de transformation Enedis, dit Nation 1, au 69 boulevard de Charonne, a fait l'objet, pendant la mandature précédente de l'opération « Réinventer Paris ».

Le groupe des élus Écologistes a exprimé à plusieurs reprises lors des Conseils d'arrondissement et des Conseils de Paris son opposition à cette opération qui a pour but de brader à des sociétés privées, une grande partie du patrimoine parisien. Dernièrement, en novembre 2019, nous avons pu rappeler notre opposition à transformer le bâtiment du 69 boulevard de Charonne en un centre commercial dédié à la musique.

Lors des réunions publiques les riverains et les riveraines ont exprimés fortement leur demande que le toit soit transformé en un espace vert : un espace de repos paisible sans nuisances sonores. Le porteur de projet, le Maire du 11° et Jean Louis MISSIKA, adjoint à l'urbanisme à la Maire de Paris, avaient réaffirmé que le toit terrasse serait végétalisé et que le toit était réservé aux personnels qui travaillent dans le bâtiment pour la pause-café. La version présentée le 14 décembre 2018 lors du jury, auquel je participais, mentionnait « toit-terrasse : jardin suspendu avec boîtes vitrées, ouvert aux personnes du co-working et des studios pour usages calmes »

C'est avec surprise et colère que les riverains ont découvert en septembre dans le permis de construire, en annexe du dossier, la construction d'une salle polyvalente sur le toit du 69 boulevard de Charonne, une salle de 300 m² pouvant accueillir 281 personnes en dehors des heures de bureau, le soir et le weekend.

Comment pouvez-vous Monsieur le Maire accorder un permis de construire qui ne respecte pas les engagements envers les riverains et riveraines qui étaient présents lors des réunions publiques, et accorder un permis de construire susceptible de provoquer des nuisances sonores dommageables à la santé des riverains ? Je vous remercie. »

M. le Maire : « M. Patrick BLOCHE va vous répondre. »

M. BLOCHE: «L'opération du 69 boulevard de Charonne est une opération que nous avons souvent évoquée lors de la précédente mandature au sein de ce Conseil du 11° arrondissement. Vous avez rappelé que c'était une opération qui s'inscrivait dans le cadre de « Réinventer Paris ». Donc quand vous évoquez que Réinventer Paris a amené à brader le patrimoine parisien, je suis un peu étonné de cette observation a posteriori car les élus de votre groupe avaient participé au jury qui avait désigné le projet retenu. Certes, vous étiez partisans d'un autre projet, mais le fait que le 69 boulevard de Charonne soit un patrimoine vivant connaissant une autre destination, un autre usage, et que cette cathédrale industrielle connaisse une autre vie, nous avait alors rassemblés.

Je ne conteste pas que vous défendiez un autre projet que celui qui a été retenu. Je trouve excessif, et le mot est faible, que vous puissiez qualifier le projet « MurMure », qui est un superbe projet culturel dédié à la musique, de « centre commercial dédié à la musique ». À cette heure plutôt tardive, cela prête plutôt à sourire qu'à autre chose, mais je ne voulais pas laisser ce passage de votre question car on dit souvent que le silence vaut accord. Vous avez bien entendu compris mon désaccord - qui est évidemment aussi celui du Maire du 11° qui s'est beaucoup investi dans ce dossier - sur le « rabaissement » de ce projet qui va être incontestablement un plus dans le 11°

arrondissement, et notamment dans le sud de l'arrondissement dont on dit souvent – à juste raison - qu'il est résidentiel. Il est toujours intéressant d'y implanter des activités ouvertes sur le quartier, et c'est bien l'objectif de ce projet.

Vous évoquez qu'un certain nombre d'interrogations sont nées du fait qu'une salle polyvalente pourrait être construite sur le toit du 69 boulevard de Charonne pouvant accueillir jusqu'à 300 personnes en-dehors des heures de bureau. Ce que je peux vous dire - ce sont des faits qui peuvent être vérifiés -, c'est que nous avons instruit en mairie d'arrondissement le permis de construire pour donner notre avis. Il est passé dans mes mains avant de passer dans les mains de Monsieur le Maire, qui a signé un avis favorable. Et lorsque l'avis favorable a été signé par le Maire du 11e arrondissement le 9 janvier dernier - je vous l'affirme et c'est vérifiable -, le projet de permis de construire tel qu'il a été présenté reprenait ce qui avait été présenté lors des réunions publiques et du jury, à toutes les personnes et notamment aux riverains. Il s'agissait d'avoir sur ce toit-terrasse un jardin totalement apaisé, une aire dédiée au repos pour les personnes du co-working et des studios d'abord. La notion d'usage calme avait été même mise en avant à cette fin. Donc quand le Maire du 11° donne son avis favorable le 9 janvier dernier, il s'agit toujours du projet qui a été présenté publiquement devant le jury et ensuite devant les riverains. Je le dis car je crois qu'une pétition circule qui amènerait à dire que le Maire du 11^e et moi-même soyons des traîtres. Mais tout ce qui est excessif est insignifiant; en tout cas, je vous remercie de n'avoir pas repris ce terme dans votre question.

Nous respectons évidemment tous nos engagements. Monsieur le Maire, son directeur de cabinet et moi-même sommes actuellement dans une vérification et dans une discussion active avec la Direction de l'Urbanisme, qui va évidemment vérifier avec le promoteur de cette opération. L'engagement que je peux prendre ce soir, et que Monsieur le Maire prendra sans doute après ma réponse, c'est que la Mairie du 11^e arrondissement et la Mairie de Paris (M. Emmanuel GREGOIRE, adjoint à la Maire en charge de l'urbanisme, partage notre position) resteront sur le projet tel qu'il a été présenté et choisi lors du jury, et présenté lors des réunions publiques qui ont suivi. Si ce projet a été modifié à notre insu, nous exercerons évidemment tous les moyens pour que nous revenions au projet initial. L'engagement que nous prenons devant vous ce soir, s'il le fallait, c'est qu'il n'y aura jamais une salle polyvalente sur le toit du 69 boulevard de Charonne, pouvant accueillir jusqu'à 300 personnes avec les inévitables nuisances nocturnes que cela peut générer.

Donc nous sommes dans un travail avec Emmanuel GREGOIRE et son cabinet, le cabinet de la Maire de Paris, le promoteur et la Direction de l'Urbanisme. Quand nous aurons les idées claires et que nous aurons les éléments matériels, notamment les éléments visant à avoir toutes les assurances ou au contraire, à constater que le projet a dérivé, nous recevrons évidemment une délégation de riverains pour répondre à leurs demandes. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Affaire à suivre... L'ordre du jour étant épuisé, je vous propose de nous séparer à une heure somme toute raisonnable. Je remercie particulièrement les agents de la mairie qui sont restés malgré la situation sanitaire actuelle. Merci à tous et bonne soirée. »

À 20h35, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.